

Règlements des brevets fédéraux

Votés au CA du 25 juin 2011

Sommaire

Règlement des brevets fédéraux d'initiateur et de moniteur canyon.....	3
Annexes	7
Règlements des brevets fédéraux d'initiateur SAE et d'initiateur escalade	15
Annexes	18
Règlements des brevets fédéraux moniteur escalade grands espaces et moniteur escalade sportive	28
Annexes	31
Règlements des brevets fédéraux de juges de compétition d'escalade	39
Annexes	45
Règlements des brevets fédéraux de Président de jury de compétition d'escalade	48
Annexes	52
Règlement du Brevet fédéral d'entraîneur 1 Escalade	54
Annexes	57
Brevet fédéral d'entraîneur 2 escalade.....	62
Annexes	66
Brevet fédéral d'entraîneur 3 escalade.....	72
Annexes	74

Règlement des brevets fédéraux d'initiateur et de moniteur canyon

Initiateur Canyon	Moniteur canyon
<p>Art 1 : Objet La Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade délivre le brevet d'initiateur canyon</p>	<p>Art 1 : Objet La Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade délivre le brevet de moniteur canyon.</p>
<p>Art 2 : Compétences L'attribution du brevet mentionné à l'article précédent reconnaît à son titulaire, les compétences pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • encadrer et animer en canyon un groupe d'au maximum 6 personnes, dans des parcours de cotations < ou = à 3.3.II. • développer les compétences des pratiquants jusqu'au niveau du passeport bleu, dans une optique d'accession à l'autonomie. 	<p>Art 2 : Compétences L'attribution du brevet mentionné à l'article précédent reconnaît à son titulaire, les compétences pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • encadrer tout type de public dans tous types de parcours, • développer les compétences des pratiquants jusqu'au niveau du passeport violet, dans une optique d'accession à l'autonomie.
<p>Art 3 : Conditions d'obtention du brevet Pour obtenir ce brevet, le candidat doit avoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • suivi la formation initiateur, • satisfait aux évaluations de la formation initiateur, • être âgé de 18 ans révolus. 	<p>Art 3 : Conditions d'obtention du brevet Pour obtenir ce brevet, le candidat doit avoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • justifié d'une expérience d'au moins 35 h d'encadrement en canyon, • suivi la formation moniteur,, • satisfait aux évaluations de la formation moniteur.

Art 4 : Exigences préalables à l'entrée en formation

Les exigences préalables suivantes sont requises pour accéder à la formation :

- être âgé de 18 ans révolus,
- être titulaire du premier niveau de secourisme,
- justifier d'un niveau de pratique personnel : liste de 12 canyons réalisés en position de leader, dont au moins 3 de cotation > ou = à 4.3.II,
- maîtriser les techniques de sécurité individuelles du passeport vert,
- être titulaire de la licence FFME en cours de validité ou licence FFS en cours de validité.

Ces exigences préalables sont vérifiées au moyen de :

- passeport vert ou attestation du club,
- liste de canyon attesté par attestée par le président du club ou le président d'une structure fédérale,
- test d'entrée de vérification des acquis organisé le premier jour de la formation.

Art 4 : Exigences préalables à l'entrée en formation

Les exigences préalables suivantes sont requises pour accéder à la formation :

- être titulaire du brevet initiateur canyon,
- justifier d'une expérience d'encadrement de 35 h en club,
- justifier d'un niveau de pratique personnel : proposer une liste de 22 canyons minimum dont 2 d'un niveau supérieur ou égal à 5.4.III,
- maîtriser les techniques de sécurité individuelles du passeport bleu,
- licence FFME en cours de validité ou licence FFS en cours de validité.

Ces exigences préalables sont vérifiées au moyen de la présentation :

- du passeport bleu canyon,
- d'une liste de canyons attestée par le président du club ou le président d'une structure fédérale,
- du brevet initiateur,
- de l'attestation d'expérience d'encadrement de 35 h.

<p>Art 5 : Modalités d'évaluation</p> <p>L'évaluation de fin de stage est organisée par l'équipe pédagogique.</p> <p>Elle vise à s'assurer que le candidat est apte à encadrer un groupe en sécurité dans le cadre de leurs prérogatives et à former les pratiquants.</p> <p>Elle comporte deux parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un contrôle continu portant sur la maîtrise des techniques de sécurité et de secours, • une épreuve d'encadrement d'une séance pédagogique portant sur : la gestion de la sécurité d'un groupe en canyon et les moyens mis en œuvre pour développer les compétences des pratiquants. <p>En cas d'échec partiel de l'évaluation, l'équipe pédagogique peut proposer une nouvelle évaluation sur une journée ou sur un autre stage.</p>	<p>Art 5 : Modalités d'évaluation</p> <p>L'évaluation de fin de stage est organisée par l'équipe pédagogique.</p> <p>Elle vise à s'assurer que le candidat est apte à encadrer en sécurité des pratiquants dans tout type de canyon et à perfectionner les pratiquants.</p> <p>Elles portent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la gestion de la sécurité d'un groupe dans des canyons d'envergure, • les moyens mis en œuvre pour développer les compétences des pratiquants. <p>En cas d'échec partiel de l'évaluation, l'équipe pédagogique peut proposer une nouvelle évaluation sur une journée ou sur un autre stage.</p>
<p>Art 6 : Equivalence de droit</p> <p>Sur demande auprès du service formation, le licencié FFME titulaire du brevet fédéral d'initiateur canyon délivré par la FF Spéléologie obtient de droit le brevet le brevet fédéral d'initiateur Canyon FFME.</p>	<p>Art 6 : Equivalence de droit</p> <p>Sur demande auprès du service formation, le licencié FFME titulaire du brevet fédéral de moniteur canyon délivré par la FF Spéléologie obtient de droit le brevet le brevet fédéral de moniteur Canyon FFME.</p>
<p>Art 7 : Equivalences conditionnelles</p> <p>Néant.</p>	<p>Art 7 : Equivalences conditionnelles</p> <p>Le titulaire d'un diplôme d'Etat, autorisant l'encadrement en canyon et justifiant d'une expérience de formateur sur un stage de moniteur fédéral FFME, sous tutelle d'un instructeur référent, peut obtenir le brevet de moniteur fédéral Canyon. La demande est effectuée auprès du service formation.</p>

<p>Art 8 : Formation continue Dans l'objectif de maintenir ou d'améliorer leurs compétences et d'actualiser leurs connaissances, notamment réglementaires, les titulaires du brevet fédéral d'initiateur canyon peuvent participer à une formation continue. Les modalités d'organisation et les contenus du stage sont définis en annexes</p>	<p>Art 8 : Formation continue Dans l'objectif de maintenir ou d'améliorer leurs compétences et d'actualiser leurs connaissances, notamment réglementaires, les titulaires du brevet fédéral de moniteur canyon peuvent participer à une formation continue. Les modalités d'organisation et les contenus du stage sont définis en annexes.</p>
<p>Art 9 : VAE fédérale Le brevet mentionné à l'article 1 est accessible par la voie de la Validation des acquis et de l'expérience. Le candidat doit faire la preuve qu'il maîtrise les compétences précisées à l'article 2.</p>	<p>Art 9 : VAE fédérale Le brevet mentionné à l'article 1 est accessible par la voie de la Validation des acquis et de l'expérience. Le candidat doit faire la preuve qu'il maîtrise les compétences précisées à l'article 2.</p>
<p>Art 10 : Modalités de mise en œuvre Les modalités de mise en œuvre des dispositions du présent règlement sont précisées en annexes. Ces annexes sont établies par le Département Formation de la FFME et publiées sur le site internet fédéral.</p> <p>Art11 : Abrogation des anciens textes Les règlements relatifs aux formations d'initiateur et moniteur canyon antérieurs au présent règlement sont abrogés à compter du 01/09/2011.</p>	<p>Art 10 : Modalités de mise en œuvre Les modalités de mise en œuvre des dispositions du présent règlement sont précisées en annexes. Ces annexes sont établies par le Département Formation de la FFME et publiées sur le site internet fédéral.</p> <p>Art 11 : Abrogation des anciens textes Les règlements relatifs aux formations d'initiateur et moniteur canyon antérieurs au présent règlement sont abrogés à compter du 01/09/2011.</p>

ANNEXES

Annexe 1 : Modalité d'organisation du test d'entrée

Qui l'organise ? Où est-il publié ? Qui l'encadre ? Quel est le contenu ? Comment se déroule l'évaluation ?	
---	--

Annexe 2 : Modalité d'organisation de la formation

<p>L'organisation de la formation et de l'évaluation peut être déléguée aux comités régionaux de la FFME.</p> <p>Le stage doit être obligatoirement publié au calendrier national FFME au moins 3 mois avant la date de début.</p> <p>La formation préparant à ce brevet se déroule de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none">o Equipe pédagogique : l'instructeur fédéral peut être assisté par 1 ou plusieurs cadres fédéraux (initiateur ou moniteur) à jour de leur formation continue de moins de 4 ans ;o Nb de stagiaires maximum par formateur : 1 cadre pour 4 stagiaires ;o Durée minimale : 35 h ;o Moyens nécessaires : site extérieur propice à l'enseignement collectif, salle de cours, public support pour mise en situation pédagogique ;o Axes principaux de la formation : apports techniques (contenus passeport bleu), gestion de groupe et encadrement / pédagogie... (voir détails dans compétences cadres fédéraux).	<p>L'organisation de la formation et de l'évaluation peut être déléguée aux comités régionaux de la FFME.</p> <p>Le stage doit être obligatoirement publié au calendrier national FFME au moins 3 mois avant la date de début.</p> <p>La formation préparant à ce brevet se déroule de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none">o Equipe pédagogique : l'instructeur fédéral peut être assisté par 1 ou plusieurs cadres fédéraux (moniteur) à jour de leur formation continue de moins de 4 ans ;o Nb de stagiaires maximum par formateur : 1 cadre pour 4 stagiaires ;o Durée minimale : 35 h ;o Moyens nécessaires : site extérieur propice à l'enseignement collectif, salle de cours, public support pour mise en situation pédagogique niveau moniteur ;o Axes principaux de la formation : apports techniques (contenus passeport violet), gestion de groupe et encadrement / pédagogie (voir détails dans compétences cadres fédéraux).
---	--

Annexe 3 : Modalités d'évaluation

à préciser	

Annexe 4 : Conditions d'accès par la voie de la VAE fédérale

<p>Pour un candidat licencié qui remplit les conditions d'accès au brevet fédéral précisées à l'article 4, l'expérience d'encadrement en canyon doit être d'au moins 40 sorties en canyons réparties sur 3 saisons sportives au moins. La VAE prend en compte les activités salariées, non salariées ou bénévoles dans une structure affiliée à la FFME, en étant licencié FFME. Elles sont attestées par le responsable de la ou les structures. Après étude de la demande par un formateur, le Comité Régional FFME émet un avis sur la demande, si besoin, il peut demander une mise en situation pédagogique du candidat.</p> <p>En cas de validation partielle, le jury fixe la nature des connaissances et aptitudes devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire.</p>	<p>Pour un candidat licencié qui remplit les conditions d'accès au brevet fédéral précisées à l'article 4, l'expérience d'encadrement en canyon doit être d'au moins 40 sorties en canyons réparties sur 3 saisons sportives au moins. La VAE prend en compte les activités salariées, non salariées ou bénévoles dans une structure affiliée à la FFME, en étant licencié FFME. Elles sont attestées par le responsable de la ou les structures. Après étude de la demande par un formateur, le Comité Régional FFME émet un avis sur la demande, si besoin, il peut demander une mise en situation pédagogique du candidat.</p> <p>En cas de validation partielle, le jury fixe la nature des connaissances et aptitudes devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire.</p>
---	---

Annexe 5 : Modalité d'organisation des sessions de formation continue

à préciser	
------------	--

Annexe 6 : Référentiels de compétences

Brevet :	Initiateur	Moniteur
Compétences générales :		
Niveau d'intervention	Encadre et initie (transmet, forme) un groupe de 6 personnes maximum en descente de canyons.	Encadre et perfectionne un groupe en descente de canyons .
Terrain sur lequel les compétences sont certifiées	Canyons de cotation inférieure ou égale à 3-3-II.	Tous les types de parcours
Ecd amener les licenciés à pratiquer en autonomie	jusqu'au niveau passeport bleu	jusqu'au niveau passeport violet
Ecd amener les licenciés à pratiquer de manière	Promeut une pratique responsable dans une optique de développement durable <ul style="list-style-type: none"> montre l'exemple (respecte la réglementation et la charte canyon attitude...) et sensibilise les pratiquants, 	

responsable et durable	<ul style="list-style-type: none"> • prépare et encadre l'activité dans le respect des sites, des autres utilisateurs et de l'environnement • informe les pratiquants de l'organisation, du rôle et des actions de la fédération, de la CIC
Compétences techniques maîtrisées :	
Ecd progresser dans un niveau technique donné	Réalise des canyons de cotation supérieure ou égale 4.3.II
Niveau d'intervention pour les techniques de sécurité	Maîtrise la réalisation des techniques de sécurité des passeports vert et bleu.
Ecd d'assurer sa propre sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Connaît parfaitement le système des cotations. • Connaît parfaitement les codes et langages. <p>Techniques verticales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • descend en rappel, • remonte sur corde (1 brin), • conversion montée/descente et descente/montée, • s'arrête à la descente et réalise une clé de blocage, • franchit une déviation, • franchit un fractionnement, • franchit une main-courante délicate, • franchit un nœud à la descente (1brin), • franchit un rappel guidé, • gère son sac <p>Techniques aquatiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • réalise un parcours libre en classe 2, • réalise un saut ciblé de 3 à 5m de hauteur, • réalise un toboggan à pente moyenne, • récupère un objet, en apnée, à 3m de profondeur maximum,
	<p>Réalise des canyons de cotation supérieure ou égale à 5 4 III.</p> <p>Maîtrise la réalisation des techniques de sécurité du passeport violet.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise les codes et langages spécifiques à la pratique, sait les utiliser judicieusement et les enseigner. <p>Techniques verticales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • maîtrise l'installation de rappel sur corde fixe à l'aide de plusieurs systèmes, • maîtrise les techniques permettant la gestion des frottements dans le franchissement d'obstacle et sait les utiliser judicieusement, • maîtrise les techniques de remontée sur corde (un ou deux brins), • maîtrise la technique permettant le franchissement d'un nœud à la descente et à la montée, • sait se déplacer avec aisance et rythme en assurant sa sécurité (et celle de son groupe). <p>Techniques aquatiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • utilise les mouvements d'eau pour se déplacer dans un débit porteur de classe 3 (cotation FFCK), • réalise un grand toboggan à forte pente, • lit les mouvements d'eau et en apprécie les dangers (en classe 3), • réalise un saut avec difficulté d'appel, de trajectoire ou de réception de 5 à 8m...

	<ul style="list-style-type: none"> lit les mouvements d'eau et en apprécie les dangers (en classe 2) 	
Ecd de sécuriser des ateliers à usage collectif	<p>Maîtrise l'installation et la sécurisation des ateliers à usage collectif :</p> <p>Techniques verticales</p> <ul style="list-style-type: none"> fait preuve de discernement quant au choix des installations et du matériel à prendre, évalue la fiabilité d'un amarrage, met en place des amarrages TA, installe un rappel bloqué avec plusieurs systèmes, un rappel guidé, des rappels débrayables du haut ou du bas, installe des rappels déviés, installe un assurage du haut ou du bas, installe et récupère une main courante rappelable sans points intermédiaires, anticipe les problèmes de frottements de corde lors de l'installation. <p>Techniques aquatiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> fait preuve de discernement quant au choix des techniques de franchissement, sonde la vasque de réception d'un saut (3 à 5 m) ou d'un toboggan et évalue leur faisabilité, organise et gère l'exécution d'un saut (3 à 5 m) ou d'un long toboggan à pente moyenne. 	<p>Maîtrise l'installation et la sécurisation des ateliers à usage collectif :</p> <p>Techniques verticales</p> <ul style="list-style-type: none"> installe une déviation (point non en place) et la fait franchir, met en place et/ou remplace des amarrages aux normes et en TA, évalue la fiabilité de tous les types de points d'amarrage, maîtrise l'installation d'un rappel guidé, maîtrise l'installation d'un rappel débrayable du haut et du bas, maîtrise les problématiques liées à la gestion des sacs et les gestes à réaliser pour y remédier, maîtrise les assurages du haut et du bas et sait les réaliser ou les faire réaliser, maîtrise le fractionnement d'un rappel sur corde, maîtrise l'installation d'une main courante rappelable avec points intermédiaires, gère le franchissement d'une succession de rappels. <p>Techniques aquatiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> met en place une traversée de collecteur et sait la faire franchir, sonde la vasque de réception d'un saut ou d'un toboggan et évalue leur faisabilité, organise et gère l'exécution d'un saut (5 à 8 m) ou d'un grand toboggan à forte pente.
Compétences pédagogiques :		
Niveau d'intervention	Fait progresser les pratiquants débutants vers un niveau de passeport ou un brevet.	Fait progresser les pratiquants vers un niveau de passeport ou un brevet.
Ecd de préparer le contenu d'une intervention	<p>Suit une progression pour amener un débutant à un niveau de passeport ou de brevet donné :</p> <ul style="list-style-type: none"> établit un bilan de départ des compétences du pratiquant, 	<p>Définit un cycle d'enseignement pour amener un pratiquant (d'un niveau à évaluer) vers des compétences spécifiques et vers le brevet visé :</p> <ul style="list-style-type: none"> définit les compétences spécifiques à développer à un niveau de pratique donné,

(conception)	<ul style="list-style-type: none"> repère les compétences à développer au niveau du passeport considéré, établit des priorités dans les facteurs à développer en fonction des capacités des pratiquants, choisit le lieu le plus adapté pour développer ces facteurs en fonction du niveau des pratiquants et des conditions, recherche des situations éducatives pertinentes et motivantes pour développer ces compétences, recherche un panel de moyens efficaces pour transmettre ces contenus. 	<ul style="list-style-type: none"> réalise un bilan de départ dans les divers facteurs de la performance impliqués, définit des objectifs cohérents, à moyen et long terme, établit des priorités dans les facteurs à développer, décortique chaque technique pour mieux l'enseigner, réalise une progression et la planifie, choisit le site le plus adapté en fonction des conditions et des objectifs à réaliser, recherche des situations pertinentes et motivantes, prévoit les moyens d'amener le pratiquant à la maîtrise des facteurs choisis.
Ecd mettre en place son intervention	<ul style="list-style-type: none"> prend des informations sur les difficultés du canyon pour mettre en adéquation difficulté du parcours, techniques de progression et possibilités du public visé, prend des informations sur les canyons pour choisir le site le plus adapté aux conditions : météo, bassin versant et conditions hydro, repère les emplacements d'ateliers d'un site « école » (mention pédagogique), optimise les lieux pour multiplier les ateliers ou augmenter la qualité des situations, choisit et prépare le matériel individuel et collectif nécessaire, prépare sa sortie ou sa séance avec le souci de garantir une sécurité optimale aux pratiquants, prévoit les solutions de secours (autre canyon, échappatoires...). 	
Ecd conduire son intervention	<p>Accueille les pratiquants en début de séance, de sortie, de stage ...</p> <ul style="list-style-type: none"> présente une technique en favorisant l'implication du pratiquant, <ul style="list-style-type: none"> justifie l'intérêt, démontre sur un support adapté (ou explique) en attirant l'attention sur les points essentiels ou propose une situation problème avec un but concret à atteindre, permet au pratiquant de maîtriser cette technique en favorisant son implication, <ul style="list-style-type: none"> propose un contexte facilitant et sécurisant pour les 1ères réalisations et permet aux pratiquants de prendre confiance, incite, motive, dynamise, sécurise, rassure, corrige, donne des retours d'info ou des critères de réussite auto-évaluables, fait des bilans quotidiens, décèle les difficultés d'apprentissage des pratiquants et cherche des solutions (reformule, trouve un autre angle d'attaque, rassure, simplifie, décompose en habiletés élémentaires...), favorise la réalisation de répétitions de qualité dans des contextes de plus en plus complexes et variés, organise son groupe en fonction des objectifs retenus (qualité de l'apprentissage notamment des répétitions, durée, sécurité, convivialité...), gère les relations au sein du groupe et résout d'éventuels problèmes, 	

	<ul style="list-style-type: none"> • se donne les moyens de communiquer et communique clairement (structure son intervention, donne des consignes claires, utilise les codes, • anime, dynamise et motive, • décèle les baisses de motivation et régule son action, • présente une attitude adaptée aux circonstances. 	
Ecd évaluer la satisfaction et les progrès des pratiquants	<p>Evalue la satisfaction et les progrès des pratiquants.</p> <p>Evalue les compétences et valide les passeports jusqu'au niveau bleu s'il est habilité.</p>	<p>Evalue la satisfaction et l'atteinte de l'objectif d'un cycle d'enseignement.</p> <p>Evalue les compétences et valide les passeports jusqu'au niveau violet s'il est habilité.</p>
Ecd évaluer la qualité de sa prestation	<p>Analyse sa prestation pour trouver les causes d'échec (ou de manque d'efficience) et mettre au point des améliorations.</p>	
<p>Compétences relatives à la sécurité, aux secours et au matériel :</p>		
Ecd gérer la sécurité pendant son intervention	<p>Evalue les risques objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de sa propre activité (pendant les démonstrations, sa propre progression ou la gestion des ateliers), • de l'activité du pratiquant (connaissance de l'accidentologie, de la traumatologie spécifique, des risques physiologiques), • des conditions de pratique (météorologie, hydrologie, géomorphologie, bassin versant et incidence sur l'hydrométrie d'un parcours, embâcles et lâchers d'eau...). 	
	<p>Anticipe les risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • liés à sa propre pratique (reste vigilant, reconnaît ses limites, sait renoncer), • pour les pratiquants (adéquation difficultés du canyon / compétences du pratiquant, vérification du niveau de préparation et d'équipement, prévention des comportements à risques – sensibilisation, consignes préventives, affirmation comme leader...-), • juridiques (respect réglementation liée à l'encadrement, à ses prérogatives, aux restrictions des droits d'accès, aux interdictions de pratique...). 	
	<p>Assure une sécurité optimale pendant son intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ est présent pour accueillir les pratiquants à l'heure prévue, ○ sécurise les ateliers ou la progression, ○ se donne les moyens de contrôler la réalisation correcte des techniques de sécurité (organisation du groupe, placement, vigilance) et fait preuve de rigueur, ○ justifie ses choix pour conforter son rôle de leader dans la gestion de la sécurité du groupe, ○ institue une procédure d'auto-contrôle et de contrôle réciproque... 	
Niveau	Gère un incident/accident sur le terrain de	Gère un incident/accident sur un terrain spécifique

d'intervention incident	pratique privilégié	
Ecd alerter les secours et/ou assurer les 1ers secours	Est titulaire du PSC1 et sait comment : <ul style="list-style-type: none"> • Faire un bilan (fiche bilan et de suivi), • Déclencher les secours (se situer, communiquer l'emplacement de l'accident, les accès et la fiche bilan) et/ou mettre en œuvre les 1ers secours (posséder une trousse de 1ers secours adaptée à l'activité), • Mettre la victime en sécurité et en attente. 	
Ecd mettre en œuvre les techniques de secours	Intervient efficacement et rapidement pour mettre la victime hors danger : Techniques aquatiques : <ul style="list-style-type: none"> • lance une corde de sécurité, • prend en charge et met en sécurité une personne par faible courant. Techniques verticales : <ul style="list-style-type: none"> • remonte une personne à l'aide d'un mouflage, • intervient directement sur une corde annexe sur un équipier bloqué, • utilise un cacolet de sentier. 	Evalue la situation et met en œuvre la solution adaptée : Techniques aquatiques : <ul style="list-style-type: none"> • remorque un blessé en eau vive classe 2, • maîtrise les techniques d'utilisation d'une corde de sécurité en eau vive. Techniques verticales : <ul style="list-style-type: none"> • utilise un cacolet italien, • réalise un coupé de corde du haut, • réalise un balancier, • met en place une tyrolienne pour descendre ou remonter une personne blessée, • descend sur une corde tendue, • met en place en toute sécurité une progression d'escalade (artificielle ou d'échappatoire) et la fait franchir.
Ecd assurer le suivi d'un accident ou incident	Prévient le responsable et toutes les personnes concernées, Donne toutes les informations pour réaliser la déclaration d'accident et en assurer le suivi, Complète ou fait compléter la trousse de 1ers secours après utilisation.	
Niveau d'intervention matériel	Contrôle, gestion et conseil	Expertise, invention, mise au point
Ecd gérer le matériel du club	Contrôle les sorties-entrées du matériel club, range le matériel, signale les pertes. Conseille le club sur le matériel nécessaire à l'activité, réalise un budget prévisionnel.	
Ecd gérer les EPI	Met en place et assure la gestion des EPI.	
Ecd vérifier la	Evalue la solidité des amarrages, alerte la	Evalue la solidité des amarrages, des relais... pour éventuellement les renforcer

solidité des points d'amarrage	structure gestionnaire de tout problème rencontré.	ou les remplacer
Compétences organisationnelles :		
Niveau d'intervention	Séance, sortie, stage modules avec hébergement en dur ou événement en terrain "habituel" (action de promotion...).	Sortie, cycle ou stage en hébergement en dur ou événement sur tous terrains, ouverture, manifestation, rassemblement, stage de recyclage.
Ecd préparer un projet	A partir d'un constat de départ (besoin, carence), définit un objectif à atteindre et le meilleur moyen de l'atteindre, dresse un argumentaire et trouve les réponses aux contraintes réglementaires, financières, humaines, éthiques, matérielles... Présente le projet au comité directeur.	
Ecd mettre en place ce projet	Réunit une équipe motivée et compétente, répartit les tâches selon les compétences et les motivations, réalise un échéancier.	
Ecd le conduire	<ul style="list-style-type: none"> travaille en équipe, respecte la répartition des tâches, respecte l'échéancier, trouve des solutions aux difficultés de dernière minute. 	<ul style="list-style-type: none"> contrôle la réalisation des tâches selon l'échéancier, coordonne l'équipe et la dynamise, trouve des solutions aux difficultés de dernière minute.
Ecd l'évaluer	Présente le bilan (financier, sportif, essor ou dynamique du club...) de l'action au comité directeur.	

Règlements des brevets fédéraux d'initiateur SAE et d'initiateur escalade

Initiateur SAE	Initiateur escalade
<p>Art 1 : Objet La Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade délivre le brevet d'initiateur SAE.</p>	<p>Art 1 : Objet La Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade délivre le brevet d'initiateur escalade.</p>
<p>Art 2 : Compétences L'attribution du brevet mentionné à l'article précédent reconnaît à son titulaire les compétences pour encadrer en escalade sur SAE de type bloc et sur SAE avec points d'assurage, c'est à dire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • surveiller la gestion de la sécurité de plusieurs cordées lors d'un créneau d'accès libre, • animer un groupe d'au moins 6 personnes, • développer les compétences des pratiquants jusqu'au niveau du passeport orange en appliquant les situations d'une progression type, dans une optique d'accession à l'autonomie. <p>Le référentiel de compétences est précisé en annexe.</p>	<p>Art 2 : Compétences L'attribution du brevet mentionné à l'article précédent reconnaît à son titulaire les compétences pour encadrer en escalade sur SAE et sur sites classés sportifs jusqu'au premier relais, c'est à dire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • encadrer un groupe d'au moins 4 cordées en site sportif, • développer les compétences des pratiquants jusqu'au niveau du passeport bleu, dans une optique d'accession à l'autonomie. <p>Le référentiel de compétences est précisé en annexe.</p>
<p>Art 3 : Conditions d'obtention du brevet Pour obtenir ce brevet, le candidat doit avoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • suivi la formation initiateur SAE, • satisfait aux évaluations de la formation initiateur SAE, • réalisé un stage pratique de 35 h. 	<p>Art 3 : Conditions d'obtention du brevet Pour obtenir ce brevet, le candidat doit avoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • suivi la formation initiateur, • satisfait aux évaluations de la formation initiateur escalade, • réalisé un stage pratique de 35 h.
<p>Art 4 : Evaluation L'évaluation de la formation d'initiateur SAE est organisée par l'équipe pédagogique. Elle vise à s'assurer que le stagiaire possède les compétences pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • conduire une démarche d'initiation en SAE, • encadrer en sécurité, 	<p>Art 4 : Evaluation L'évaluation de la formation d'initiateur escalade est organisée par l'équipe pédagogique. Elle vise à s'assurer que le stagiaire possède les compétences pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • conduire une démarche d'initiation en SAE et site sportif jusqu'au 1^{er} relais,

<ul style="list-style-type: none"> • intégrer son action dans le cadre fédéral. <p>Elle repose sur 3 types d'épreuves :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'encadrement d'une séance pédagogique, • la sécurisation d'un atelier, • et des écrits complémentaires. <p>L'évaluation du stage pratique est un contrôle continu portant sur la capacité du candidat à encadrer un groupe sur SAE.</p> <p>La validation du stage pratique est faite par le Président du club d'accueil.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • encadrer en sécurité, • intégrer son action dans le cadre fédéral. <p>Elle repose sur 3 types d'épreuves :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'encadrement d'une séance pédagogique, • la sécurisation d'un atelier et une intervention sur un pratiquant en difficulté, • et des écrits complémentaires. <p>L'évaluation du stage pratique est un contrôle continu portant sur la capacité du candidat à encadrer un groupe sur SAE.</p> <p>La validation du stage pratique est faite par le Président du club d'accueil.</p>
<p>Art 5 : Exigences préalables à l'entrée en formation</p> <p>Les exigences préalables suivantes sont requises pour accéder à la formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • âge : 16 ans, • niveau de pratique personnel : 5c en voie et 4c en bloc, • maîtrise des techniques de sécurité individuelles telles s'équiper, s'encorder, assurer un partenaire en moulinette et en tête, respecter les obligations de sécurité, parer, contrôler..., • attitude respectueuse des partenaires, du milieu et du cadre, • licence FFME en cours de validité. <p>Ces exigences préalables sont vérifiées au moyen de la présentation du passeport escalade orange ou supérieur, pour le niveau de pratique personnel et la maîtrise des techniques de sécurité.</p>	<p>Art 5 : Exigences préalables à l'entrée en formation</p> <p>Les exigences préalables suivantes sont requises pour accéder à la formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • âge : 17 ans, • être titulaire du brevet initiateur SAE, • niveau de pratique personnel : 6b en voie sportive et 5c en bloc • maîtrise des techniques : en plus des techniques maîtrisées à l'initiateur SAE, réaliser la manœuvre de haut de voie, une réchappe, un relais, un rappel, • licence FFME en cours de validité. <p>Ces exigences préalables sont vérifiées au moyen de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • passeport escalade bleu ou supérieur • brevet initiateur SAE
<p>Art 6 : Exigences préalables au stage pratique</p> <p>Pour accéder au stage pratique d'initiateur SAE, le candidat doit être titulaire de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • secourisme : titulaire d'une attestation du 1^{er} niveau de secourisme, • licence FFME en cours de validité, • attestation de réussite obtenue à l'issue de la formation initiateur SAE. 	<p>Art 6 : Exigences préalables au stage pratique</p> <p>Pour accéder au stage pratique d'initiateur escalade, le candidat doit être titulaire de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • secourisme : titulaire d'une attestation du 1^{er} niveau de secourisme, • licence FFME en cours de validité, • attestation de réussite obtenue à l'issue de la formation initiateur escalade.

<p>Art 7 : Formation continue Des sessions de formation continue sont accessibles aux initiateurs SAE dans l'objectif de maintenir ou approfondir leur compétences.</p>	<p>Art 7 : Formation continue Des sessions de formation continue sont accessibles aux initiateurs escalade dans l'objectif de maintenir ou approfondir leur compétences.</p>
<p>Art 8 : VAE fédérale Le brevet mentionné à l'article 1 est accessible par la voie de la Validation des acquis et de l'expérience : le candidat doit faire la preuve qu'il maîtrise les compétences décrites à l'article 2.</p>	<p>Art 8 : VAE fédérale Le brevet mentionné à l'article 1 est accessible par la voie de la Validation des acquis et de l'expérience : le candidat doit faire la preuve qu'il maîtrise les compétences décrites à l'article 2.</p>
<p>Art 9 : Modalités de mise en œuvre Les modalités de mise en œuvre des dispositions du présent règlement sont précisées en annexes. Ces annexes sont établies par le Département Formation de la FFME et publiées sur le site internet fédéral.</p> <p>Art 10 : Abrogation des anciens textes Tous les règlements de formations de cadres en escalade sur SAE antérieurs sont abrogés à compter du 01/09/2011.</p>	<p>Art 9 : Modalités de mise en œuvre Les modalités de mise en œuvre des dispositions du présent règlement sont précisées en annexes. Ces annexes sont établies par le Département Formation de la FFME et publiées sur le site internet fédéral.</p> <p>Art 10 : Abrogation des anciens textes Tous les règlements de formations d'initiateur escalade antérieurs sont abrogés à compter du 01/09/2011.</p>

ANNEXES

Annexe 1 : Modalité d'organisation de la formation

<p>Elle se déroule de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation en stage <ul style="list-style-type: none"> o Equipe pédagogique : l'instructeur fédéral peut être assisté par 1 ou plusieurs cadres fédéraux. o Le nombre de stagiaires est défini par l'organisateur en tenant compte des moyens disponibles : nombre et expérience du/ des formateurs, caractéristiques de la SAE, nombre d'élèves pour la mise en situation pédagogique,... o Durée minimale : 35 h, répartis sur 5 jours o Moyens nécessaires : SAE de type bloc et SAE avec points d'assurage, salle de cours, public pour mise en situation péda... 	<p>La formation préparant à ce brevet se déroule de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation en stage <ul style="list-style-type: none"> o Equipe pédagogique : l'instructeur fédéral peut être assisté par 1 ou plusieurs cadres fédéraux. o Le nombre de stagiaires est défini par l'organisateur en tenant compte des moyens disponibles : nombre et expérience du/ des formateurs, caractéristiques de (s) sites, nombre d'élèves pour la mise en situation pédagogique,... o Durée minimale : 35 h, répartis sur 5 jours o Moyens nécessaires : site sportif propice à l'enseignement collectif, salle de cours, public pour mise en situation pédagogique, événement. solution de repli sur SAE en cas d'intempéries.
---	---

Annexe 2 : Modalité d'organisation du stage pratique

<ul style="list-style-type: none"> o durée minimale : 35 h. o structure d'accueil : club ou structure FFME ou structure proposant une activité escalade en convention avec la FFME. o le candidat est en situation de responsabilité totale ou partielle d'un groupe dans les différentes compétences décrites à l'article 2. Le candidat mineur effectue son stage pratique sous la responsabilité du président du club ou de la structure fédérale avec présence effective d'un adulte. <ul style="list-style-type: none"> • Un tuteur est désigné par le président du club pour la durée du stage pratique. 	<ul style="list-style-type: none"> o durée minimale : 35 h dont au moins 15 h sur site sportif. o structure d'accueil : club FFME ou structure proposant une activité escalade sur site sportif en convention avec la FFME. o rôle : en situation de responsabilité totale ou partielle d'un groupe dans les différentes compétences décrites à l'article 2. Le candidat mineur effectue son stage pratique sous la responsabilité du président du club ou de la structure fédérale avec présence effective d'un adulte. <ul style="list-style-type: none"> • Un tuteur est désigné par le président du club pour la durée du stage pratique.
--	---

<p>Évaluation du stage pratique Les modalités d'évaluation du stage pratique sont la compétence de l'instructeur qui a admis le candidat en relation avec le tuteur.</p> <p>Validation du stage pratique A l'issue du stage pratique le président du club valide le stage sur l'intranet fédéral.</p>	<p>Évaluation du stage pratique Les modalités d'évaluation du stage pratique sont la compétence de l'instructeur qui a admis le candidat en relation avec le tuteur.</p> <p>Validation du stage pratique A l'issue du stage pratique le président du club valide le stage sur l'intranet fédéral.</p>
---	---

Annexe 3 : Modalité d'évaluation

Ec de conduire une démarche d'enseignement	
Evaluation écrite sur la démarche d'initiation en SAE	Evaluation écrite sur la démarche d'initiation en site sportif
Evaluation lors du stage pratique de 35h : <ul style="list-style-type: none"> - Qualité animation - Pertinence intervention d'enseignement - Intérêt situations proposées et de leur mise en place - Communication et gestion groupe 	Evaluation lors du stage pratique de 35h : <ul style="list-style-type: none"> - Efficacité des moyens proposés pour faire progresser les pratiquants vers un objectif défini - Pertinence évaluation
Ec d'encadrer en sécurité	
Epreuve pratique de sécurisation d'un atelier	Epreuve pratique en site sportif : <ul style="list-style-type: none"> - sécurisation atelier - Intervention sur pratiquant en difficulté
Evaluation lors d'une mise en situation pédagogique : <ul style="list-style-type: none"> - Sécurisation des ateliers - Réalisation en sécurité des démonstrations - Anticipation et surveillance 	Evaluation lors d'une mise en situation pédagogique : <ul style="list-style-type: none"> - Sécurisation des ateliers - Réalisation en sécurité des démonstrations - Anticipation et surveillance
QCM : <ul style="list-style-type: none"> - l'accidentologie en SAE - les responsabilités - les EPI 	QCM : <ul style="list-style-type: none"> - l'accidentologie en site sportif - les notions de physique appliquées à l'escalade
Ec d'intégrer son action dans le système fédéral dans le cadre d'une pratique responsable et durable	
QCM ou épreuve écrite :	QCM ou épreuve écrite :

- Connaissance du milieu fédéral local (organisation, finalités, compétitions, passeports)	- Méthodologie d'un projet d'action au sein du club - Connaissance du milieu et protection des sites d'escalade
--	--

Annexe 4 : VAE Fédérale

<p>Pour un candidat licencié qui remplit les conditions d'accès au brevet fédéral, l'expérience d'encadrement en escalade doit être de 150 heures minimum étendue sur 3 saisons sportives au moins. La VAE prend en compte les activités salariées, non salariées ou bénévoles dans une structure affiliée à la FFME, en étant licencié FFME. Elles sont attestées par le responsable de la ou les structures. Après étude de la demande par un formateur, le Comité Régional FFME émet un avis sur la demande, si besoin il peut demander une mise en situation pédagogique du candidat.</p> <p>En cas de validation partielle, le jury fixe la nature des connaissances et aptitudes devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire.</p>	<p>Pour un candidat licencié qui remplit les conditions d'accès au brevet fédéral, l'expérience d'encadrement en escalade doit être de 150 heures minimum étendue sur 3 saisons sportives au moins. La VAE prend en compte les activités salariées, non salariées ou bénévoles dans une structure affiliée à la FFME, en étant licencié FFME. Elles sont attestées par le responsable de la ou les structures. Après étude de la demande par un formateur, le Comité Régional FFME émet un avis sur la demande, si besoin il peut demander une mise en situation pédagogique du candidat.</p> <p>En cas de validation partielle, le jury fixe la nature des connaissances et aptitudes devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire.</p>
---	---

Annexe 5 : Référentiels de compétences

Compétences générales		
Niveau d'intervention	Encadre et anime sur une structure artificielle d'escalade (SAE) avec le public habituel du club FFME	Encadre et initie (transmet, forme) sur SAE et site sportif avec le public habituel du club FFME
Terrain sur lequel les compétences sont certifiées	Toutes SAE : bloc ou avec points d'assurage	Toutes SAE et sites sportifs jusqu'à 1 longueur de corde.
Etre capable (Ec) d'amener les licenciés à pratiquer en autonomie	Amène les licenciés à pratiquer de manière autonome jusqu'au niveau du passeport orange	jusqu'au niveau du passeport bleu

EC d'amener les licenciés à pratiquer de manière responsable et durable	Promeut une pratique responsable dans une optique de développement durable <ul style="list-style-type: none"> - montre l'exemple et sensibilise les pratiquants aux règles de bonne conduite (voir exemples ci-dessous), - prépare et encadre l'activité dans le respect des sites, des autres utilisateurs et de l'environnement - informe les pratiquants de l'organisation, du rôle et des actions de la fédération 	
	<i>Règles de bonne conduite sur SAE :</i> Utilise les vestiaires, respecte les lieux et la propreté, évite tout gaspillage, utilise la magnésie de manière raisonnée, respecte les autres utilisateurs...	<i>Règles de bonne conduite sur SNE :</i> Respecte les restrictions d'utilisation, les accès et les propriétés, les autres utilisateurs, le calme et la propreté du site (remporte les déchets), les espèces végétales (ne cueille rien)...
Compétences techniques		
Ec de progresser dans un niveau technique donné	Grimpe des voies de niveau 5c minimum	Grimpe des voies de niveau 6b
<i>Niveau d'intervention pour les techniques de sécurité</i>	<i>Réalise efficacement les techniques de sécurité du passeport orange</i>	<i>Réalise efficacement les techniques de sécurité du passeport bleu et les adapte</i>
Ec d'assurer sa propre sécurité	Maîtrise les techniques de sécurité individuelles nécessaires à l'autonomie sur SAE telles : <ul style="list-style-type: none"> - s'équiper, - s'encorder, - assurer, et en plus, réaliser la manœuvre de haut de voie et remonter sur corde fixe avec 2 engins.	Maîtrise les techniques de sécurité individuelles (et les techniques de réchappe) nécessaires à l'autonomie sur site sportif d'une longueur telles : <ul style="list-style-type: none"> - installer un relais en haut de voie, - réaliser une manœuvre de réchappe en cas d'échec, - installer un rappel...
Ec de sécuriser les ateliers à usage collectif	Maîtrise en SAE, la sécurisation des ateliers : <ul style="list-style-type: none"> - bloc, - moulinette, - escalade en tête, 	Maîtrise en site sportif, la sécurisation des ateliers : <ul style="list-style-type: none"> - bloc, - moulinette, - escalade en tête,

		<ul style="list-style-type: none"> - relais et rappel <p>mais aussi l'installation de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - main courante.
Compétences pédagogiques		
<i>Niveau d'intervention</i>	<i>Assure la sécurité d'une séance, anime, applique une progression type</i>	<i>Fait progresser les licenciés débutants vers un niveau de passeport (ou vers un objectif)</i>
Ec de préparer le contenu d'une intervention (conception)	Adapte des séances "préconstruites" (ou déjà vécues) aux caractéristiques de la SAE.	<p>Prépare une progression pour amener un débutant à un niveau de passeport donné :</p> <ul style="list-style-type: none"> - repère les compétences à développer au niveau du passeport considéré, - établit des priorités dans les facteurs à développer en fonction des capacités des pratiquants, - recherche des situations éducatives pertinentes et motivantes pour développer ces compétences, - recherche un panel de moyens efficaces et variés pour transmettre les contenus.
Ec de mettre en place son intervention	<p>Repère les possibilités de la SAE (bloc ou avec points d'assurage), le meilleur endroit pour réaliser les situations prévues, teste les nouvelles situations, prépare des blocs à thème...</p> <p>Prépare le matériel adapté :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aux situations, - à l'effectif et aux caractéristiques des pratiquants. 	<p>Repère le site : accès au pied et au sommet de la falaise, intérêts des divers secteurs, caractéristiques des voies (difficulté, hauteur, nombre de points d'amarrage...).</p> <p>Prépare le matériel adapté :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aux situations, - à l'effectif et aux caractéristiques des pratiquants.

<p>Ec de conduire son intervention</p>	<p>Accueille les pratiquants en début de séance, de sortie...</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> - Présente une technique <ul style="list-style-type: none"> - justifie l'intérêt, - démontre ou explique en attirant l'attention sur les points clés, - permet au pratiquant de maîtriser cette technique <ul style="list-style-type: none"> - propose un contexte facilitant pour les 1ères réalisations (par ex. au ras du sol), - permet aux pratiquants de prendre confiance dans cette technique (par ex. tests de suspension) - corrige, donne des retours d'information, - favorise la réalisation de répétitions de qualité dans des contextes de plus en plus complexes et variés - organise son groupe (répartition en ateliers) - communique clairement : <ul style="list-style-type: none"> - attire l'attention, - respecte un plan cohérent pour présenter une technique, - parle peu mais bien, - vérifie la compréhension... - anime, dynamise et motive, - présente une attitude positive (écoute, valorise, rassure). 	<ul style="list-style-type: none"> - Présente une technique en favorisant l'implication du pratiquant, <ul style="list-style-type: none"> - justifie l'intérêt ou propose une situation-problème, - démontre ou explique la technique en attirant l'attention sur les points essentiels ou propose un but concret à atteindre dans un terrain aménagé - permet au pratiquant de maîtriser cette technique en favorisant son implication, <ul style="list-style-type: none"> - propose un contexte facilitant pour les 1ères réalisations, - permet aux pratiquants de prendre confiance, - incite, motive, - corrige, donne des retours d'information ou des critères de réussite auto-évaluables - décèle les difficultés d'apprentissage des pratiquants et cherche des solutions (reformule, trouve un autre angle d'attaque, rassure, simplifie, décompose en habiletés élémentaires...), - décèle les fluctuations de motivation et s'adapte, - favorise la réalisation de répétitions de qualité dans des contextes de plus en plus complexes et variés - organise son groupe en fonction d'objectifs spécifiques (qualité de l'apprentissage, sécurité, convivialité...) - gère les relations au sein du groupe et résout d'éventuels problèmes - se donne les moyens de communiquer et communique clairement <ul style="list-style-type: none"> - attire l'attention, - respecte un plan cohérent pour présenter une technique, - parle peu mais bien, - vérifie la compréhension... - anime, dynamise et motive, - présente une attitude adaptée aux circonstances.

<p>Ec d'évaluer la satisfaction et les progrès des pratiquants</p>	<p>Evalue :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la satisfaction des participants - la maîtrise des compétences d'un passeport <p>Délivre les passeports jusqu'au niveau orange</p>	<p>Evalue :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le niveau de satisfaction des participants, - leurs progrès dans la maîtrise des habiletés enseignées, - la maîtrise des compétences d'un passeport <p>Délivre les passeports jusqu'au niveau bleu si habilité (sinon orange)</p>
<p>Ec d'évaluer la qualité de sa prestation</p>		<p>A une vision lucide de la qualité de sa prestation ; l'analyse pour trouver les causes d'échec (ou de manque d'efficience) et mettre au point des améliorations</p>
<p>Compétences relatives à la sécurité, aux secours et au matériel</p>		
<p>Ec de gérer la sécurité pendant son intervention</p>	<p>Evalue les risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de sa propre activité (pendant les démonstrations ou la gestion d'ateliers aériens), - de l'activité du pratiquant (connaissance de l'accidentologie – mauvais encordement, corde trop courte...-), de la traumatologie spécifique... <p>Anticipe les risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - liés à sa propre pratique : reste vigilant et reconnaît ses limites, est capable de renoncer, - pour les pratiquants : <ul style="list-style-type: none"> - vérifie leurs compétences , - propose des difficultés adaptées à leurs compétences, - vérifie leur équipement, - prévient les comportements à risques : sensibilisation aux dangers, consignes préventives, vérification de la compréhension des consignes, rigueur dans l'application des consignes... - juridiques : respecte les limites de ses prérogatives, les normes d'encadrement, mais aussi les différents types de responsabilité... <p>Assure une sécurité optimale pendant son intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - est présent pour accueillir les pratiquants à l'heure prévue et vérifie les conditions de reprise en charge des mineurs en fin de séance, 	

	<ul style="list-style-type: none"> - sécurise les ateliers bloc (ex. : agencement des tapis), moulinette (ex. : encordement, nœud en bout de corde), escalade en tête (ex. suréquipement, nœud en bout de corde), rappel (ex. : rappel débrayable), - justifie ses choix pour conforter son rôle de leader dans la gestion de la sécurité du groupe, - crée des conditions favorables à des réalisations correctes des pratiquants (ambiance favorable à la concentration, ateliers lisibles, accès confortable), - institue une procédure d'auto-contrôle et de contrôle réciproque, - se donne les moyens de contrôler la réalisation correcte des techniques de sécurité (organisation du groupe, placement, vigilance) et vérifie systématiquement l'encordement avant le départ du grimpeur... 	
<i>Niveau d'intervention incident</i>	<i>Gère un incident/accident sur un support sécurisé (SAE)</i>	<i>Gère un incident/accident sur le terrain de pratique privilégié (SNE d'une longueur)</i>
Ec d'alerter les secours et/ou assurer les 1^{ers} secours	<p>Est titulaire du premier niveau de secourisme ; sait donc comment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - faire un bilan (fiche bilan et suivi), - mettre la victime en attente, - appeler les secours et/ou accéder à la trousse de 1^{ers} secours et mettre en œuvre les 1^{ers} secours. 	
Ec de mettre en œuvre les techniques de secours	<p>Accède rapidement et en sécurité auprès d'un pratiquant que le stress immobilise... intervient pour le rassurer, l'aider, corriger ses erreurs, ou le redescendre.</p>	<p>Détient le matériel nécessaire à une intervention (fond de sac), accède en sécurité et intervient efficacement et rapidement auprès d'un pratiquant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pas sûr lors d'une manœuvre de haut de voie, - suite à une chute, - à court de matériel, - avec autobloquant coincé sur un rappel, - bloqué à quelques mètres du sol pour cause de corde trop courte...
Ec d'assurer le suivi d'un accident ou incident	<p>Prévient le responsable de la structure (président du club, ..) et toutes les personnes concernées. Donne toutes les informations pour réaliser la déclaration d'accident et en assurer le suivi. Complète ou fait compléter la trousse de 1^{ers} secours après utilisation.</p>	
<i>Niveau d'intervention en gestion des matériels et</i>	<i>Contrôle</i>	<i>Gestion et conseil</i>

<i>des équipements</i>		
Ec de gérer le matériel du club	Contrôle les sorties-entrées du matériel club, range le matériel, signale les pertes ou l'usure ou tout événement exceptionnel.	Conseille le club sur le matériel nécessaire à l'activité (en fonction de l'usure, la perte d'anciens matériels ou de l'émergence de nouveaux besoins), réalise un budget prévisionnel...
Ec de gérer les EPI	Réalise les contrôles de routine et signale les anomalies.	Met en place et assure la gestion des EPI.
Ec de surveiller et évaluer la solidité d'autres matériels	Intervient sur les prises, volumes et pans inclinables. Signale toute dégradation de la SAE et du matériel à demeure (usure des maillons, mousquetons, sangles,...).	Evalue la solidité des amarrages, alerte la structure gestionnaire de tout problème rencontré, participe à certaines actions type nettoyage de printemps...
Compétences organisationnelles		
<i>Niveau d'intervention</i>	<i>Séance</i>	<i>Séance, sortie de proximité, stage au club ou événement (action de promotion, compétition...)</i>
Ec de préparer un projet		A partir d'un constat de départ (besoin, manque), définit un objectif à atteindre et le meilleur moyen de l'atteindre, dresse un argumentaire et trouve les réponses aux contraintes réglementaires, financières, humaines, éthiques, matérielles... Présente et défend le projet auprès des dirigeants.
Ec de mettre en place ce projet	Prépare les éléments nécessaires à un événement (fiche d'information pour un stage, liste d'inscription pour une compétition...)	Réunit une équipe motivée, répartit les tâches selon les compétences et les motivations, réalise un échéancier
Ec de le conduire	Réalise les tâches selon l'échéancier défini (par ex. : diffuse une information, gère une liste	Travaille en équipe, Respecte la répartition des tâches,

	d'inscriptions, organise un déplacement, réserve un hébergement...).	Respecte l'échéancier, Trouve des solutions aux difficultés de dernière minute...
Ec de l'évaluer		Présente le bilan (financier, sportif, essor ou dynamique du club...) de l'action aux dirigeants.

Règlements des brevets fédéraux moniteur escalade grands espaces et moniteur escalade sportive

Moniteur escalade grands espaces	Moniteur escalade sportive
<p>Art 1 : Objet La Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade délivre le brevet de moniteur d'escalade grands espaces.</p>	<p>Art 1 : Objet La Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade délivre le brevet de moniteur escalade sportive.</p>
<p>Art 2 : Compétences L'attribution du brevet mentionné à l'article précédent reconnaît à son titulaire les compétences pour encadrer en escalade sur tous sites classés sportifs, càd :</p> <ul style="list-style-type: none"> encadrer 2 cordées dans de tels itinéraires, développer les compétences des pratiquants jusqu'au niveau du passeport violet sur site sportif d'1 à 3 longueurs, dans une optique d'accession à l'autonomie. 	<p>Art 2 : Compétences L'attribution du brevet mentionné à l'article précédent reconnaît à son titulaire les compétences pour faciliter l'accès à la performance, càd :</p> <ul style="list-style-type: none"> valoriser une culture d'escalade sportive, développer les compétences des pratiquants sur SAE ou site sportif dans une optique d'accession à la performance.
<p>Art 3 : Conditions d'obtention du brevet Pour obtenir ce brevet, le candidat doit avoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> suivi la formation moniteur grands espaces, satisfait aux évaluations de la formation moniteur grands espaces. 	<p>Art 3 : Conditions d'obtention du brevet Pour obtenir ce brevet, le candidat doit avoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> suivi la formation moniteur performance, satisfait aux évaluations de cette formation.
<p>Art 4 : Evaluation L'évaluation de la formation de moniteur grands espaces est organisée par l'équipe pédagogique. Elle vise à s'assurer que le stagiaire possède les compétences pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> conduire une démarche d'enseignement en grands espaces, encadrer en sécurité. 	<p>Art 4 : Evaluation L'évaluation de la formation de moniteur performance est organisée par l'équipe pédagogique. Elle vise à s'assurer que le stagiaire possède les compétences pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> conduire une démarche d'enseignement escalade performance, encadrer en sécurité.

<p>Elle repose sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la présentation d'une technique de sécurité "grands espaces", • une épreuve pratique de sécurité en paroi, • la vérification en continu de la maîtrise des techniques de sécurité durant la formation. 	<p>Elle repose sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une épreuve écrite portant sur l'analyse d'une prestation d'un grimpeur et l'exposé des préconisations en vue de son perfectionnement sportif, • la vérification en continu de la maîtrise des techniques de sécurité durant la formation.
<p>Art 5 : Exigences préalables à l'entrée en formation</p> <p>Les exigences préalables suivantes sont requises pour accéder à la formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • âge : 18 ans • être titulaire du brevet initiateur escalade • niveau de pratique personnel : 6a en grande voie même un peu engagée, 6c en voie d'une longueur (6b+ femme) • maîtrise des techniques : en plus des techniques maîtrisées à l'initiateur escalade, s'encorder et utiliser efficacement une corde à double, réaliser un relais sur 2 points non reliés, réaliser un repli en paroi, enchaîner plusieurs rappels... • licence FFME en cours de validité <p>Ces exigences préalables sont vérifiées au moyen de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • passeport escalade violet ou supérieur • brevet initiateur 	<p>Art 5 : Exigences préalables à l'entrée en formation</p> <p>Les exigences préalables suivantes sont requises pour accéder à la formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • âge : 18 ans • être titulaire du brevet initiateur escalade • niveau de pratique personnel : 6b en voie d'une longueur, 5c en bloc • maîtrise des techniques utiles en site sportif d'1 longueur ou en bloc ... • licence FFME en cours de validité <p>Ces exigences préalables sont vérifiées au moyen de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • passeport bleu • brevet initiateur
<p>Art 6 : Equivalence conditionnelle</p> <p>Les titulaires d'un des brevets fédéraux « moniteur grandes voies » ou « moniteur escalade artificielle » ou « moniteur terrain d'aventure » justifiant d'une expérience d'encadrement d'au moins 100 h attestée par le président du club ou d'une structure fédérale, peuvent demander l'attribution du brevet fédéral « moniteur escalade grands espaces ».</p>	<p>Art 6 : Equivalence conditionnelle</p> <p>Les titulaires du brevet fédéral « moniteur pédagogie du perfectionnement » justifiant d'une expérience d'encadrement d'au moins 100 h attestée par le président du club ou d'une structure fédérale, peuvent demander l'attribution du brevet fédéral « moniteur escalade sportive ».</p>

<p>Art 7 : Formation continue Des sessions de formation continue sont accessibles aux moniteurs escalade dans l'objectif de maintenir ou approfondir leur compétences.</p>	<p>Art 7 : Formation continue Des sessions de formation continue sont accessibles aux moniteurs escalade dans l'objectif de maintenir ou approfondir leur compétences.</p>
<p>Art 8 : VAE fédérale Le brevet mentionné à l'article 1 est accessible par la voie de la Validation des acquis et de l'expérience : le candidat doit faire la preuve qu'il maîtrise les compétences décrites à l'article 2.</p>	<p>Art 8 : VAE fédérale Le brevet mentionné à l'article 1 est accessible par la voie de la Validation des acquis et de l'expérience : le candidat doit faire la preuve qu'il maîtrise les compétences décrites à l'article 2.</p>
<p>Art 9 : Modalités de mise en œuvre Les modalités de mise en œuvre des dispositions du présent règlement sont précisées en annexes. Ces annexes sont établies par le Département Formation de la FFME et publiées sur le site internet fédéral.</p> <p>Art 10 : Abrogation des anciens textes Tous les règlements de formation de moniteurs escalade antérieurs sont abrogés à compter du 01/09/2011.</p>	<p>Art 9 : Modalités de mise en œuvre Les modalités de mise en œuvre des dispositions du présent règlement sont précisées en annexes. Ces annexes sont établies par le Département Formation de la FFME et publiées sur le site internet fédéral.</p> <p>Art 10 : Abrogation des anciens textes Tous les règlements de formation de moniteur escalade antérieurs sont abrogés à compter du 01/09/2011.</p>

ANNEXES

Annexe 1 : Modalité d'organisation de la formation Théorique

<p>La formation préparant à ce brevet se déroule de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation en stage <ul style="list-style-type: none"> o Equipe pédagogique : l'instructeur fédéral peut être assisté par 1 ou plusieurs moniteur(s) o Le nombre de stagiaire est définit par l'organisateur en tenant compte des moyens disponibles : nombre et expérience du/ des formateurs, caractéristiques de (s) sites, ... o Le nombre de stagiaires maximum par formateur est de 3 cordées o Durée minimale : 35h o Moyens nécessaires : site sportif de 1 à 3 longueurs 	<p>La formation préparant à ce brevet se déroule de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation en stage <ul style="list-style-type: none"> o Equipe pédagogique : l'instructeur fédéral peut être assisté par 1 ou plusieurs moniteur(s) o Le nombre de stagiaires est définit par l'organisateur en tenant compte des moyens disponibles : nombre et expérience du/ des formateurs, caractéristiques des sites et SAE, ... o Durée minimale : 35h <p>Moyens nécessaires : SAE et site sportif</p>
--	---

Annexe 2 : Modalité d'évaluation

Ec de conduire une démarche d'enseignement	
<p>Présentation d'une technique de sécurité "grands espaces"</p>	<p>Evaluation écrite à partir de l'analyse d'une vidéo présentant des pratiquants en perfectionnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cohérence de la méthode utilisée pour définir une intervention adaptée (bilan de départ, définition objectif et axes de travail prioritaires, moyens de développement des compétences, modalités évaluation) - Règles et principes d'efficacité suivis pour développer les compétences
Ec d'encadrer en sécurité	
<p>Epreuve pratique en paroi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intervention sur pratiquant en difficulté <p>Vérification en continu de la maîtrise des techniques de sécurité durant la formation</p>	<p>Vérification en continu de la maîtrise des techniques de sécurité durant la formation</p>

Annexe 3 : VAE Fédérale

Pour un candidat licencié qui remplit les conditions d'accès au brevet fédéral, l'expérience d'encadrement en escalade doit être de 150 heures minimum étendue sur 3 saisons sportives au moins. La VAE prend en compte les activités salariées, non salariées ou bénévoles dans une structure affiliée à la FFME, en étant licencié FFME. Elles sont attestées par le responsable de la ou les structures. Après étude de la demande par un formateur, le Comité Régional FFME émet un avis sur la demande, si besoin il peut demander une mise en situation pédagogique du candidat. En cas de validation partielle, le jury fixe la nature des connaissances et aptitudes devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire.

Pour un candidat licencié qui remplit les conditions d'accès au brevet fédéral, l'expérience d'encadrement en escalade doit être de 150 heures minimum étendue sur 3 saisons sportives au moins. La VAE prend en compte les activités salariées, non salariées ou bénévoles dans une structure affiliée à la FFME, en étant licencié FFME. Elles sont attestées par le responsable de la ou les structures. Après étude de la demande par un formateur, le Comité Régional FFME émet un avis sur la demande, si besoin il peut demander une mise en situation pédagogique du candidat. En cas de validation partielle, le jury fixe la nature des connaissances et aptitudes devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire.

Annexe 4 : Référentiel de compétences

Compétences générales		
Niveau d'intervention	<i>Encadre et perfectionne dans des itinéraires de plusieurs longueurs avec le public habituel du club FFME</i>	<i>Fait progresser le public habituel du club FFME vers la performance (compétitive ou non)</i>
Terrain sur lequel les compétences sont certifiées	<i>Sites sportifs de plusieurs longueurs de corde</i>	<i>Toutes SAE et sites sportifs jusqu'à 1 longueur de corde.</i>
Etre capable (Ec) d'amener les licenciés à pratiquer en autonomie	Amène les licenciés à pratiquer de manière autonome jusqu'au niveau passeport violet	sans limitation de niveau
EC d'amener les licenciés à pratiquer de manière responsable et durable	Promeut une pratique responsable dans une optique de développement durable <ul style="list-style-type: none"> - montre l'exemple et sensibilise les pratiquants aux règles de bonne conduite (voir exemples ci-dessous), - prépare et encadre l'activité dans le respect des sites, des autres utilisateurs et de l'environnement - informe les pratiquants de l'organisation, du rôle et des actions de la fédération 	
	<i>Règles de bonne conduite sur SNE :</i> Respecte les restrictions d'utilisation, les accès et les propriétés, les autres utilisateurs, le calme et la propreté du site (remporte les déchets), les espèces végétales (ne cueille rien)...	
Compétences techniques		
Ec de progresser dans un niveau technique donné	Grimpe des voies de niveau 6a, même un peu engagées en site sportif de plusieurs longueurs	Grimpe des voies de niveau 6b
Niveau d'intervention pour les techniques de sécurité	<i>Réalise efficacement les techniques de sécurité du passeport violet et les adapte</i>	<i>Réalise efficacement les techniques de sécurité du passeport bleu et les adapte</i>

Ec d'assurer sa propre sécurité	Maîtrise les techniques de sécurité telles : <ul style="list-style-type: none"> - s'encorder et utiliser efficacement une corde à double, - réaliser des relais sur 2 points non reliés, - réaliser une manœuvre de réchappe en paroi (repli), - enchaîner plusieurs rappels... 	Compétences acquises et évaluées pour le brevet d'initiateur escalade
Ec de sécuriser les ateliers à usage collectif	Sait organiser ses cordées pour intervenir rapidement	Compétences acquises et évaluées pour le brevet d'initiateur escalade
Compétences pédagogiques		
<i>Niveau d'intervention</i>	<i>Fait accéder les licenciés à l'autonomie en grands espaces</i>	<i>Fait progresser les licenciés vers la performance</i>
Ec de préparer le contenu d'une intervention (conception)	Prépare une progression permettant au pratiquant de maîtriser les compétences indispensables à une pratique autonome et en sécurité en grands espaces : <ul style="list-style-type: none"> - connaît les compétences utiles à une pratique autonome en grands espaces, - fait des choix en fonction des problèmes du pratiquant et des exigences du terrain, - recherche des situations pertinentes et motivantes - prévoit des moyens variés pour amener le pratiquant à la maîtrise des facteurs choisis 	Prépare une progression permettant au pratiquant d'améliorer sa performance : <ul style="list-style-type: none"> - sait quelles compétences développer prioritairement aux différents niveaux de pratique, - réalise un bilan de départ dans les divers facteurs de la performance, - définit un objectif cohérent et les critères de réussite, - établit des priorités dans les facteurs à développer, - réalise une progression et la planifie, - recherche des situations pertinentes et motivantes - prévoit les moyens variés pour amener le pratiquant à la maîtrise des facteurs choisis
Ec de mettre en place son intervention	Vérifie la maîtrise des techniques de sécurité individuelles, S'informe et choisit l'itinéraire en fonction des capacités des pratiquants, des conditions et des objectifs visés, Choisit et prépare le matériel individuel et collectif nécessaire...	Recherche ou prépare les passages ou voies appropriés

<p>Ec de conduire son intervention</p>	<p>Accueille les pratiquants en début de séance, de sortie...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présente une technique en favorisant l'implication du pratiquant, <ul style="list-style-type: none"> - justifie l'intérêt ou propose une situation-problème, - démontre ou explique la technique en attirant l'attention sur les points essentiels ou propose un but concret à atteindre dans un terrain aménagé - permet au pratiquant de maîtriser cette technique en favorisant son implication, <ul style="list-style-type: none"> - propose un contexte facilitant pour les 1ères réalisations, - permet aux pratiquants de prendre confiance, - incite, motive, - corrige, donne des retours d'information ou des critères de réussite auto-évaluables - décèle les difficultés d'apprentissage des pratiquants et cherche des solutions (reformule, trouve un autre angle d'attaque, rassure, simplifie, décompose en habiletés élémentaires...), - décèle les fluctuations de motivation et s'adapte, - favorise la réalisation de répétitions de qualité dans des contextes de plus en plus complexes et variés - organise son groupe en fonction d'objectifs spécifiques (qualité de l'apprentissage, sécurité, convivialité...) - gère les relations au sein du groupe et résout d'éventuels problèmes - se donne les moyens de communiquer et communique clairement <ul style="list-style-type: none"> - attire l'attention, - respecte un plan cohérent pour présenter une technique, - parle peu mais bien, - vérifie la compréhension... - anime, dynamise et motive, - présente une attitude adaptée aux circonstances (notamment en situation de stress pour le moniteur grands espaces) 	
<p>Ec d'évaluer la satisfaction et les progrès des pratiquants</p>	<p>Évalue :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le niveau de satisfaction des participants, - l'atteinte de l'objectif du cycle d'enseignement, - la maîtrise des compétences d'un passeport <p>Délivre les passeports jusqu'au niveau violet si habilité</p>	<p>Évalue :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le niveau de satisfaction des participants, - l'atteinte de l'objectif du cycle d'enseignement grâce aux critères de réussite identifiables définis dès la phase de conception.
<p>Ec d'évaluer la qualité de sa prestation</p>	<p>A une vision lucide de la qualité de sa prestation ; l'analyse pour trouver les causes d'échec (ou de manque d'efficacité) et mettre au point des améliorations</p>	

Compétences relatives à la sécurité, aux secours et au matériel		
Ec de gérer la sécurité pendant son intervention	<p>En voies de plusieurs longueurs, s'informe pour évaluer les risques liés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aux caractéristiques de la voie (qualité du rocher et de l'équipement, engagement, difficultés de l'approche ou de la descente, horaire...), - à l'activité du pratiquant (sur-évaluation de son niveau, blocages liés à l'ambiance ou à l'engagement, capacité à mettre en place des solutions pour éviter les chutes en facteur 2...) 	<p>Evalue les risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de sa propre activité (pendant les démonstrations ou la gestion d'ateliers aériens), - de l'activité du pratiquant (connaissance de l'accidentologie – mauvais encordement, corde trop courte...), de la traumatologie spécifique...
	<p>Anticipe les risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - liés à sa propre pratique : reste vigilant et reconnaît ses limites, est capable de renoncer - pour les pratiquants : <ul style="list-style-type: none"> - vérifie leurs compétences (et leur niveau de préparation physique et mentale pour le moniteur grands espaces) - propose des difficultés adaptées à leurs compétences, - vérifie leur équipement, - prévient les comportements à risques : sensibilisation aux dangers, consignes préventives, vérification de la compréhension des consignes, rigueur dans l'application des consignes... - juridiques : respecte les limites de ses prérogatives, les normes d'encadrement, mais aussi les différents types de responsabilité... 	
	<p>Dans les voies de plusieurs longueurs, met en œuvre les moyens pour intervenir sur les cordées dont il a la charge</p>	<p>Assure une sécurité optimale pendant son intervention (voir compétences initiateur)</p>
<i>Niveau d'intervention incident</i>	<i>Gère un incident/accident sur un terrain spécifique</i>	<i>Gère un incident/accident sur le terrain de pratique privilégié (SAE ou SNE)</i>
Ec d'alerter les secours et/ou assurer les 1^{ers} secours	<p>Est titulaire du premier niveau de secourisme ; sait donc comment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - faire un bilan (fiche bilan et suivi), - mettre la victime en attente. 	

	- appeler les secours et/ou accéder à la trousse de 1 ^{ers} secours et mettre en œuvre les 1 ^{ers} secours.	
Ec de mettre en œuvre les techniques de secours	Détient le matériel nécessaire à une intervention (fond de sac), évalue la situation et met en œuvre la solution adaptée pour : - descendre un blessé jusqu'à une vire d'attente, - aider un second : traction directe (grenouille), mouflage simple ou double, balancier, - redescendre un blessé léger sur un sentier (entorse) ...	Compétences acquises et évaluées pour le brevet d'initiateur escalade
Ec d'assurer le suivi d'un accident ou incident	Prévient le responsable de la structure (président du club, ..) et toutes les personnes concernées, Donne toutes les informations pour réaliser la déclaration d'accident et en assurer le suivi Complète ou fait compléter la trousse de 1 ^{ers} secours après utilisation	
<i>Niveau d'intervention en gestion des matériels et des équipements</i>	<i>Gestion et conseil</i>	
Ec de gérer le matériel du club	Conseille le club sur le matériel nécessaire à l'activité spécifique (en fonction de l'usure, perte d'anciens matériels ou de l'émergence de nouveaux besoins), réalise un budget prévisionnel...	Compétences acquises et évaluées pour le brevet d'initiateur escalade
Ec de gérer les EPI	Met en place et assure la gestion des EPI	
Ec de surveiller et évaluer la solidité d'autres matériels	Evalue la solidité des amarrages, alerte la structure gestionnaire de tout problème rencontré, participe à certaines actions type nettoyage de printemps...	
Compétences organisationnelles		

Niveau d'intervention	Cycle, sortie ou stage en autonomie en terrain spécifique	Cycle
Ec de préparer un projet	A partir d'un constat de départ (besoin, manque), définit un objectif à atteindre et le meilleur moyen de l'atteindre, dresse un argumentaire et trouve les réponses aux contraintes réglementaires, financières, humaines, éthiques, matérielles... Présente et défend le projet auprès des dirigeants	
Ec de mettre en place ce projet	Réunit une équipe motivée, répartit les tâches selon les compétences et les motivations, réalise un échéancier	
Ec de le conduire	Contrôle la réalisation des tâches selon l'échéancier, coordonne l'équipe et la dynamise, trouve des solutions aux difficultés de dernière minute...	
Ec de l'évaluer	Présente le bilan (financier, sportif, essor ou dynamique du club...) de l'action aux dirigeants	

Règlements des brevets fédéraux de juges de compétition d'escalade

Juge de difficultés	Juge de blocs
<p>Art 1 : Objet</p> <p>La Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade délivre un brevet d'officiel « juge » de compétitions d'escalade de difficulté.</p> <p>Ce brevet est organisé sur 3 niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Niveau 1 : régional • Niveau 2 : national • Niveau 3 : international 	<p>Art 1 : Objet</p> <p>La Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade délivre un brevet d'officiel « juge » de compétitions d'escalade de bloc.</p> <p>Ce brevet est organisé sur 3 niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Niveau 1 : régional • Niveau 2 : national • Niveau 3 : international
<p>Art 2 : Compétences</p> <p>L'attribution du brevet mentionné à l'article précédent reconnaît à son titulaire les compétences pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparer son poste de travail, • Vérifier la sécurité des compétiteurs et des tiers sur sa zone de responsabilité, • Donner au moment opportun des informations, des consignes, des ordres aux compétiteurs, conformément aux règles sportives, • Juger, contrôler et enregistrer la performance sportive de la discipline. <p>Le référentiel de compétences est précisé en annexe.</p>	<p>Art 2 : Compétences</p> <p>L'attribution du brevet mentionné à l'article précédent reconnaît à son titulaire les compétences pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparer son poste de travail, • Vérifier la sécurité des compétiteurs et des tiers sur sa zone de responsabilité, • Donner au moment opportun des informations, des consignes, des ordres aux compétiteurs, conformément aux règles sportives, • Juger, contrôler et enregistrer la performance sportive de la discipline. <p>Le référentiel de compétences est précisé en annexe.</p>

<p>Art 3 : Conditions d'obtention du brevet</p> <p>Pour obtenir ce brevet, le candidat doit avoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • suivi la formation de juge de difficulté, • satisfait aux évaluations de la formation de juge de difficulté, • satisfait aux évaluations à l'issue du stage pratique effectué selon les conditions précisées en annexe, • Etre âgé de 16 ans révolus. 	<p>Art 3 : Conditions d'obtention du brevet</p> <p>Pour obtenir ce brevet, le candidat doit avoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • suivi la formation de juge de bloc, • satisfait aux évaluations de la formation de juge de bloc, • satisfait aux évaluations à l'issue du stage pratique effectué selon les conditions précisées en annexe, • Etre âgé de 16 ans révolus.
<p>Art 4 : Exigences préalables à l'entrée en formation</p> <p>Les exigences préalables suivantes sont requises pour accéder à la formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • être âgé de 14 ans, • être présenté par le président de son club, • être titulaire d'une licence FFME en cours de validité, • justifier d'une expérience d'au moins deux compétitions d'escalade de difficulté. <p>Ces exigences préalables sont vérifiées au moyen de la présentation d'une attestation d'expérience attestée par le président du Comité Départemental ou à défaut du Comité Régional.</p>	<p>Art 4 : Exigences préalables à l'entrée en formation</p> <p>Les exigences préalables suivantes sont requises pour accéder à la formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • être âgé de 14 ans, • être présenté par le président de son club, • être titulaire d'une licence FFME en cours de validité, • justifier d'une expérience d'au moins deux compétitions d'escalade de bloc. <p>Ces exigences préalables sont vérifiées au moyen de la présentation d'une attestation d'expérience attestée par le président du Comité Départemental ou à défaut du Comité Régional.</p>
<p>Art 5 : Exigences préalables au stage pratique</p> <p>Pour accéder au stage pratique de juge de difficulté niveau 1 le candidat doit être titulaire de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la licence FFME en cours de validité, • l'attestation de réussite obtenue à l'issue de la formation de juge. <p>Pour accéder au stage pratique de juge de difficulté niveau 2 ou 3, le candidat doit être titulaire de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la licence FFME en cours de validité, • du brevet de juge de difficulté du niveau inférieur. 	<p>Art 5 : Exigences préalables au stage pratique</p> <p>Pour accéder au stage pratique de juge de bloc niveau 1 le candidat doit être titulaire de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la licence FFME en cours de validité, • l'attestation de réussite obtenue à l'issue de la formation de juge de difficulté. <p>Pour accéder au stage pratique de juge de bloc niveau 2 ou 3, le candidat doit être titulaire de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la licence FFME en cours de validité, • du brevet de juge de bloc du niveau inférieur.

Art 6 : Conditions particulière pour stage pratique

Les stages pratiques s'effectuent sur des compétitions officielles, tel que précisé ci-après, en situation de stagiaire et en présence d'un tuteur. Le tuteur doit être titulaire, soit d'un brevet de juge de difficulté de niveau supérieur au stagiaire accompagné, soit d'un brevet de président de jury de compétition d'escalade à jour de sa formation continue.

Lors du stage pratique de Juge de difficulté niveau 1, le candidat doit valider au moins deux compétitions officielles de difficulté, dont au moins une de niveau régional. Le candidat dispose de 2 saisons sportives complètes pour réaliser l'intégralité de son stage pratique, à partir de la date d'obtention de son attestation de réussite à la formation de juge de difficulté.

Lors du stage pratique de juge de difficulté niveau 2, le candidat doit valider au moins deux compétitions officielles dont au moins une de niveau national.

Lors du stage pratique de juge de difficulté niveau 3, le candidat doit valider au moins trois compétitions de niveau national, dont au moins une de niveau championnat de France.

Art 6 : Conditions particulière pour stage pratique

Les stages pratiques s'effectuent sur des compétitions officielles en situation de stagiaire et en présence d'un tuteur. Le tuteur doit être titulaire, soit d'un brevet de juge de bloc de niveau supérieur au stagiaire accompagné, soit d'un brevet de président de jury de compétition d'escalade à jour de sa formation continue.

Lors du stage pratique de Juge de bloc niveau 1, le candidat doit valider au moins deux compétitions officielles de bloc, dont au moins une de niveau régional. Le candidat dispose de 2 saisons sportives complètes pour réaliser l'intégralité de son stage pratique, à partir de la date d'obtention de son attestation de réussite à la formation de juge de bloc.

Lors du stage pratique de juge de bloc niveau 2, le candidat doit valider au moins une compétition officielle de niveau national.

Lors du stage pratique de juge de bloc niveau 2, le candidat doit valider au moins deux compétitions de niveau national, dont au moins une de niveau championnat de France.

Art 7 : Modalités d'évaluation

L'évaluation de la formation de juge de difficulté, d'une durée de 1heure, est organisée par l'équipe pédagogique. Elle comporte trois épreuves :

- Une épreuve écrite portant sur la connaissance des règles du jeu,
- Une épreuve écrite portant sur l'application des règles du jeu à partir d'un support vidéo,
- Une épreuve écrite portant sur la mesure de la performance avec la tenue d'un plan de voie et l'établissement du classement à partir d'un support vidéo.

L'évaluation des stages pratiques est un contrôle continu portant sur la capacité du candidat à assurer la fonction de juge de difficulté. Cette évaluation est effectuée par le tuteur à l'aide des grilles jointes en annexe. La validation du stage pratique est faite par le Président de jury de la compétition d'accueil après un entretien avec le candidat.

Art 8 : Equivalence de droit

Les titulaires du titre de juge de voie délivré avant le 01/09/2011 obtiennent de droit le brevet de juge d'escalade de difficulté de niveau 1.

Art 7 : Modalités d'évaluation

L'évaluation de la formation de bloc, d'une durée de 1heure, est organisée par l'équipe pédagogique. Elle comporte trois épreuves :

- Une épreuve écrite portant sur la connaissance des règles du jeu,
- Une épreuve écrite portant sur l'application des règles du jeu à partir d'un support vidéo,
- Une épreuve écrite portant sur la mesure de la performance avec la tenue d'une fiche de bloc à partir d'un support vidéo.

L'évaluation des stages pratiques est un contrôle continu portant sur la capacité du candidat à assurer la fonction de juge de bloc. Cette évaluation est effectuée par le tuteur à l'aide des grilles jointes en annexe. La validation du stage pratique est faite par le Président de jury de la compétition d'accueil après un entretien avec le candidat.

Art 8 : Equivalence de droit

Les titulaires du titre de juge de bloc délivré avant le 01/09/2011 obtiennent de droit le brevet de juge d'escalade de bloc de niveau 1.

Art 9 : Equivalences conditionnelles

Dans les trois ans suivant la date de publication du présent règlement :

- les titulaires du brevet fédéral de juge de voie délivré avant le 01/09/2011, ayant une expérience de juge d'au moins 3 compétitions de niveau national et les titulaires du brevet fédéral d'arbitre régional d'escalade délivré avant le 01/09/2011 obtiennent de droit le brevet fédéral de juge d'escalade de difficulté de niveau 2.
- les titulaires du brevet fédéral de juge de voie délivré avant le 01/09/2011 ayant une expérience de juge d'au moins 3 compétitions de niveau minimum championnat de France et les titulaires du brevet fédéral d'arbitre national d'escalade délivré avant le 01/09/2011 obtiennent de droit le brevet fédéral de juge d'escalade de difficulté de niveau 3

Ces expériences sont attestées par le directeur du département compétition.

Art 9 : Formation continue

Dans l'objectif de maintenir ou d'améliorer leur compétences et d'actualiser leurs connaissances, notamment réglementaires, les titulaires du brevet fédéral de juge d'escalade de difficulté sont soumis tous les 4 ans à une formation continue. Les modalités d'organisation et les contenus du stage sont définis en annexes.

Art 10 : VAE fédérale

Le brevet mentionné à l'article 1 est accessible par la voie de la Validation des acquis et de l'expérience.
Le candidat doit faire la preuve qu'il maîtrise les compétences précisées à l'article 2.

Art 9 : Equivalences conditionnelles

Dans les trois ans suivant la date de publication du présent règlement :

- les titulaires du brevet fédéral de juge de bloc délivré avant le 01/09/2011, ayant une expérience de juge d'au moins 3 compétitions de niveau national et les titulaires du brevet fédéral d'arbitre régional d'escalade délivré avant le 01/09/2011 obtiennent de droit le brevet fédéral de juge d'escalade de bloc de niveau 2.
- les titulaires du brevet fédéral de juge de bloc délivré avant le 01/09/2011 ayant une expérience de juge d'au moins 3 compétitions de niveau minimum championnat de France et les titulaires du brevet fédéral d'arbitre national d'escalade délivré avant le 01/09/2011 obtiennent de droit le brevet fédéral de juge d'escalade de bloc de niveau 3.

Ces expériences sont attestées par le directeur du département compétition.

Art 9 : Formation continue

Dans l'objectif de maintenir ou d'améliorer leur compétences et d'actualiser leurs connaissances, notamment réglementaires, les titulaires du brevet fédéral de juge d'escalade de bloc sont soumis tous les 4 ans à une formation continue. Les modalités d'organisation et les contenus du stage sont définis en annexes.

Art 10 : VAE fédérale

Le brevet mentionné à l'article 1 est accessible par la voie de la Validation des acquis et de l'expérience.
Le candidat doit faire la preuve qu'il maîtrise les compétences précisées à l'article 2.

Art 11 : Modalités de mise en œuvre

Les modalités de mise en œuvre des dispositions du présent règlement sont précisées en annexes. Ces annexes sont établies par le Département Formation de la FFME et publiées sur le site internet fédéral.

Art 12 : Abrogation des anciens textes

Les règlements relatifs aux formations juges et arbitres d'escalade antérieurs au présent règlement sont abrogés à compter du 01/09/2011.

Art 11 : Modalités de mise en œuvre

Les modalités de mise en œuvre des dispositions du présent règlement sont précisées en annexes. Ces annexes sont établies par le Département Formation de la FFME et publiées sur le site internet fédéral.

Art 12 : Abrogation des anciens textes

Les règlements relatifs aux formations juges et arbitres d'escalade antérieurs au présent règlement sont abrogés à compter du 01/09/2011.

ANNEXES

Annexes 1 : Modalité d'organisation de la formation

<p>La formation de juge de difficulté peut être déléguée aux comités régionaux FFME.</p> <p>Les formateurs doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • être titulaires du brevet de président de jury niveau 1 • être titulaire de la licence en cours de validité • avoir participé à un regroupement de formateurs d'arbitre d'escalade depuis moins de 4 ans <p>La formation est d'une durée minimale de 7h</p> <p>L'évaluation est assurée par l'équipe pédagogique du stage. Les outils d'évaluation sont mis à jour annuellement par le département compétition</p>	<p>La formation de juge de bloc peut être déléguée aux comités régionaux FFME.</p> <p>Les formateurs doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • être titulaires du brevet de président de jury niveau 1 • être titulaire de la licence en cours de validité • avoir participé à un regroupement de formateurs d'arbitre d'escalade depuis moins de 4 ans <p>La formation est d'une durée minimale de 7h</p> <p>L'évaluation est assurée par l'équipe pédagogique du stage. Les outils d'évaluation sont mis à jour annuellement par le département compétition</p>
---	---

Annexe 2 : Modalités d'évaluation de la formation

A préciser

Annexe 3 : Modalités pour la VAE fédérale

<p>Le brevet mentionné à l'article 1 est accessible par la voie de la Validation des acquis de l'expérience pour un candidat licencié qui maîtrise les compétences précisées à l'article 2.</p> <p>Pour un candidat licencié qui remplit les conditions d'accès au brevet fédéral, l'expérience de juge de compétitions en escalade exigée doit être d'au moins 6 compétitions officielles du niveau du brevet demandé, dans la discipline. Ces expériences doivent être réparties sur au moins 3 saisons sportives, les deux plus récentes datant de la saison précédant la demande. Ces expériences sont attestées par chacun des présidents de jury des compétitions jugées. Après étude, le Comité Régional FFME émet un avis sur la demande, si besoin il peut demander une mise en situation pratique du candidat lors d'une compétition.</p>	<p>Le brevet mentionné à l'article 1 est accessible par la voie de la Validation des acquis de l'expérience pour un candidat licencié qui maîtrise les compétences précisées à l'article 2.</p> <p>Pour un candidat licencié qui remplit les conditions d'accès au brevet fédéral, l'expérience de juge de compétitions en escalade exigée doit être d'au moins 5 compétitions du niveau du brevet demandé, dans la discipline. Ces expériences doivent être réparties sur au moins 3 saisons sportives, les deux plus récentes datant de la saison précédant la demande. Ces expériences sont attestées par chacun des présidents de jury des compétitions jugées. Après étude, le Comité Régional FFME émet un avis sur la demande, si besoin il peut demander une mise en situation pratique du candidat lors d'une compétition.</p>
---	---

Annexe 3 : Modalités d'organisation des stages pratiques

<p>A préciser</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déclaration du stage pratique • Rôle du tuteur • Evaluation des stages pratiques • Validation des stages pratiques 	
---	--

Annexe 4 : Condition de nomination

<p>Les conditions de nomination des juges sont de la responsabilité du Département compétition, elles sont précisées dans les règles sportives d'escalade de compétition.</p>	<p>Les conditions de nomination des juges sont de la responsabilité du Département compétition, elles sont précisées dans les règles sportives d'escalade de compétition.</p>
---	---

Annexe 5 : Référentiels de compétences

Compétences générales	
Juge la performance sportive de la discipline	
Compétences techniques	
Ecd réaliser des tâches spécifiques suivantes :	Connaît parfaitement l'épreuve et le terrain de jeu de la compétition jugée,
	Met en place les points de contrôle
	Met en place son matériel :
	Réalise le plan de voie,
	Organise sa table,
	Organise le chronométrage,
	Réalise la liste de départ...
	Se place de manière à pouvoir évaluer la performance
	Juge et contrôle la performance sportive
Ecd gérer la sécurité et les secours	Donne au moment opportun des informations, des consignes, des ordres aux compétiteurs, conformément aux règles sportives,
	Connait les règles de sécurité de la discipline
	Applique les procédures de contrôles
	Veille à la sécurité sur sa zone en cas d'incident/accident, il adopte un comportement adapté
Compétences liées au bon déroulement de l'épreuve et à l'application des règlements	
Ecd de présenter une attitude et des comportements adaptés	Reste concentré
	Reste lucide en situation de stress,
	Réagit sans délai
Ecd se tourner vers le bon interlocuteur, pour donner ou recevoir consignes ou directives	Connaît sa place dans l'organigramme et repère ses interlocuteurs
	Est capable de prendre des décisions dans l'urgence
	Rend compte au président de Jury (classement, problème,...)
ECD prendre les bonnes décisions	Maîtrise les règles du jeu et connaît les autres textes officiels
	Maitrise les jugements clés de la discipline

Règlements des brevets fédéraux de Président de jury de compétition d'escalade

Art 1 : Objet

La Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade délivre un brevet d'officiel « président de jury » de compétitions d'escalade.

Ce brevet est organisé sur 2 niveaux :

- Niveau 1 : régional
- Niveau 2 : national

Art 2 : Compétences

L'attribution du brevet mentionné à l'article précédent reconnaît à son titulaire, les compétences pour :

- Organiser et animer son équipe d'officiels,
- Assurer la sécurité des compétiteurs et des tiers,
- Présider la réunion technique, les jurys, le jury d'appel,
- Rendre des décisions motivées en toute impartialité,
- Valider et proclamer les résultats,
- Prendre les sanctions sportives.

Le référentiel de compétences est précisé en annexe.

Art 3 : Conditions d'obtention du brevet

Pour obtenir ce brevet, le candidat doit avoir :

- suivi la formation de président de jury,
- satisfait aux évaluations de la formation de président de jury,
- satisfait aux évaluations à l'issue du stage pratique effectué selon les conditions précisées en annexe.

Art 4 : Exigences préalables à l'entrée en formation

Les exigences préalables suivantes sont requises pour accéder à la formation :

- Etre âgé de 18 ans révolus,
- Etre titulaire du juge d'escalade de difficulté niveau 2 et du juge d'escalade de bloc de niveau 1,
- être titulaire d'une licence FFME en cours de validité.

Art 5 : Exigences préalables au stage pratique

Pour accéder au stage pratique de président de jury niveau 1, le candidat doit être titulaire de :

- licence FFME en cours de validité,
- attestation de réussite obtenue à l'issue de la formation de président de jury.

Pour accéder au stage pratique de président de jury niveau 2, le candidat doit être titulaire de :

- licence FFME en cours de validité,
- du brevet de président de jury de compétition d'escalade de niveau 1.

Art 6 : Conditions particulières pour stage pratique

Les stages pratiques s'effectuent sur des compétitions officielles en situation de stagiaire et en présence d'un tuteur. Le tuteur doit être titulaire d'un brevet de président de jury de compétition d'escalade d'un niveau équivalent ou supérieur au stagiaire et à jour de sa formation continue.

Lors du stage pratique Président de jury d'escalade de niveau 1, le candidat doit valider au moins trois compétitions officielles, dont au moins une d'un niveau régional :

- 2 compétitions d'escalade de difficulté,
- 1 compétition d'escalade de bloc.

Le candidat dispose de trois saisons sportives complètes pour réaliser son stage pratique, à partir de la date d'obtention de son attestation de réussite à la formation de président de jury.

Lors du stage pratique de Président de jury d'escalade de niveau 2, le candidat doit valider au moins trois compétitions officielles d'escalade dont au moins une d'un niveau championnat de France :

- 1 compétition d'escalade de difficulté
- 1 compétition d'escalade de bloc
- 1 compétition d'escalade de vitesse

Art 7 : Modalités d'évaluation

L'évaluation de la formation de président de jury, d'une durée de 1h30, est organisée par l'équipe pédagogique. Elle comporte trois épreuves :

- Une épreuve écrite portant sur la connaissance des règles du jeu,
- Une épreuve écrite portant sur la connaissance des règles d'accès et de participation, les règles d'organisation,
- Une épreuve écrite portant sur l'analyse d'un appel.

L'évaluation des stages pratiques est un contrôle continu portant sur la capacité du candidat à assurer la fonction de président de jury de niveau 1. Cette évaluation est effectuée par le tuteur.

La validation du stage pratique est faite par le Président de jury de la compétition d'accueil, après un entretien avec le candidat.

Art 8 : Equivalence de droit

Les titulaires du titre d'arbitre national délivré avant le 01/09/2011, justifiant d'au moins une expérience positive de président de jury au cours des trois dernières saisons, obtiennent de droit le brevet de président de jury de niveau 1.

Art 9 : Equivalences conditionnelles

Sur demande écrite auprès du département compétitions :

- les titulaires du titre d'arbitre régional d'escalade délivré avant le 01/09/2011, justifiant d'au moins une expérience positive de président de jury au cours des trois dernières saisons, peuvent demander le brevet de président de jury de niveau 1.
- les titulaires du titre d'arbitre national d'escalade délivré avant le 01/09/2011, à jour de son recyclage, justifiant d'au moins une expérience positive de président de jury au cours des trois dernières saisons, peuvent demander le brevet de président de jury de niveau 2.

Ces expériences sont attestées par le directeur du département compétition.

Art 9 : Formation continue

Des sessions de formation continue sont organisées dans l'objectif de maintenir et approfondir les compétences des Présidents de jury.

Elles sont obligatoires :

- Président de jury de compétition d'escalade de niveau 1 : une fois tous les 4 ans.
- Président de jury de compétition d'escalade de niveau 2 : une fois tous les 2 ans.

Les modalités d'organisation et les contenus du stage sont définis en annexes.

Art 10 : VAE fédérale

Les brevets de président de jury d'escalade niveau 1 et niveau 2 ne sont pas accessibles par la voie de la VAE fédérale.

Art 11 : Modalités de mise en œuvre

Les modalités de mise en œuvre des dispositions du présent règlement sont précisées en annexes. Ces annexes sont établies par le Département Formation de la FFME et publiées sur le site internet fédéral.

Art 12 : Abrogation des anciens textes

Les règlements relatifs aux formations juges et arbitres d'escalade antérieurs au présent règlement sont abrogés à compter du 01/09/2011.

ANNEXES

Annexes 1 : Modalité d'organisation de la formation Théorique

La formation de président de jury est organisée par la Fédération.

Les formateurs doivent :

- être titulaires du brevet de président de jury niveau 2
- être titulaire de la licence en cours de validité
- avoir participé à un regroupement de formateurs d'arbitre d'escalade depuis moins de 4 ans

La formation est d'une durée minimale de 15 h

L'évaluation est assurée par l'équipe pédagogique du stage.

Les outils d'évaluation sont mis à jour annuellement par le département compétition

Annexe 3 : Modalités d'organisation des stages pratiques

- Déclaration du stage pratique
- Rôle du tuteur
- Evaluation des stages pratiques
- Validation des stages pratiques

Annexe 4 : Condition de nomination

Les conditions de nomination des présidents de jury sont de la responsabilité du Département compétition, elles sont précisées dans les règles sportives d'escalade de compétition.

Annexe 5 : Référentiels de compétences

Compétences générales

Est le garant de l'application des règles et de l'équité sportive et coordonne le jury lors d'une compétition officielle de niveau régionale

Compétences techniques

Ecd réaliser des tâches spécifiques suivantes :	Préside la réunion technique,
	Anticipe les problèmes,
	Valide les inscriptions, listes de départ, horaires
	Coordonne l'action des juges,
	Prend les décisions des cas non prévus par le règlement,
	Reçoit et traite les réclamations,
	Préside le jury d'appel,
	Prend les sanctions sportives,
	valide les classements,
	Rédige le rapport,
	Gère des stagiaires en formation de juge, vérifie le placement des caméras...
Ecd gérer la sécurité et les secours	Vérifie la sécurité des compétiteurs et des personnes qui évoluent dans la zone de compétition
	Sait agir en cas d'incident/accident

Compétences liées au bon déroulement de l'épreuve et à l'application des règlements

Ecd de présenter une attitude et des comportements adaptés	Reste lucide en situation de stress,
	Reste ferme mais courtois face aux pressions extérieures,
	Est capable de prendre des décisions justes en situation de stress,
	Assure la cohésion du jury,
	Communique...
Ecd se tourner vers le bon interlocuteur, pour donner ou recevoir consignes ou directives	Repère ses interlocuteurs
	Donne des directives aux membres du jury
	Coordonne son action avec les parties prenantes (organisation...)
ECD prendre les bonnes décisions	Maîtrise les règles du jeu et les autres textes officiels
	En cas de risque, décide d'annuler ou non une compétition en s'appuyant sur l'estimation des experts, ceci pour assurer la sécurité des compétiteurs et officiels,
	Prend des décisions avec méthode

Règlement du Brevet fédéral d'entraîneur 1 Escalade

Art 1 : Objet

La Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade délivre le brevet fédéral d'entraîneur 1 en escalade.

Art 2 : Compétences

L'attribution du brevet mentionné à l'article précédent reconnaît à son titulaire les compétences à :

- Encadrer en sécurité des entraînements en escalade pour un public de grimpeurs autonomes dans leur pratique sur SAE,
- Choisir et mettre en place des situations d'entraînement adaptées à une période de la saison et à un public (notamment de jeunes grimpeurs de moins de 13 ans) : évaluer la situation de départ (niveau, points forts/points faibles, moyens, ...), identifier des périodes en fonction d'un calendrier de compétition, choisir parmi un répertoire de situations d'entraînement, prévoir le matériel nécessaire, aménager l'espace de pratique, ouvrir ou tracer temporairement des itinéraires (circuits, blocs, voies, ...),
- Conduire des séances d'entraînement : proposer des situations connues ou éprouvées, prescrire des volumes et des intensités adaptés, intervenir de façon dynamique et positive

Le référentiel de compétences est précisé en annexe.

Art 3 : Conditions d'obtention du brevet

Pour obtenir le brevet, le candidat doit avoir suivi les étapes de la formation suivantes :

- Module 1 sécurité : « La sécurité en entraînement et en compétition d'escalade »,
- Module 2 préparatoire : « Les bases théoriques de l'entraînement en escalade »,
- Module 3 : « Les bases pratiques de l'entraînement en escalade »,
- Module 4 : « L'entraînement et l'accompagnement des moins de 13 ans »,

Et avoir satisfait aux évaluations :

- de connaissances sur les bases de l'entraînement,
- de la mise en situation d'entraînement au cours ou à l'issue du stage pratique.

Art 4 : Exigences préalables à l'entrée en formation

Pour accéder à la formation, le candidat doit :

- avoir 18 ans au moins
- être licencié FFME
- justifier d'un niveau de pratique personnelle 6b en voie et 5c en bloc

- avoir participé à 5 compétitions d'escalade en tant que compétiteur ou accompagnateur

Ces exigences préalable sont vérifiées au moyen de :

- un test permettant de vérifier l'autonomie de pratique de l'escalade en site naturel et le niveau de performance en voie (6b) et bloc (5c)
- une attestation d'expérience de la compétition

Sont dispensés du test à l'entrée en formation, les titulaires :

- du Passeport bleu FFME

Sont dispensés du module sécurité, les titulaires :

- de l'initiateur SAE FFME ou supérieur
- du BAPAAT support technique escalade
- du CSAE du BP JS

Art 5 : Modalités d'évaluation

L'évaluation de la formation d'entraîneur escalade 1 est organisée par l'équipe pédagogique. Elle comporte deux épreuves :

- Une épreuve écrite portant sur les connaissances des bases de l'entraînement avec des mineurs de moins de 13 ans,
- Une épreuve pratique en situation d'entraînement d'un groupe de jeunes compétiteurs au cours ou à l'issue de l'expérience pratique.

Art 6 : Exigences préalables au stage pratique

Pour accéder au stage pratique d'entraîneur 1 d'escalade, le candidat doit être titulaire de :

- licence FFME en cours de validité,
- attestation de réussite obtenue à l'issue des 4 modules de la formation.

Art 7 : Conditions particulières pour stage pratique

Le stage pratique s'effectue en situation de stagiaire et en présence d'un tuteur. Le tuteur doit être titulaire d'un brevet d'entraîneur d'un niveau équivalent ou supérieur au stagiaire et à jour de sa formation continue.

Le candidat dispose de 2 saisons sportives complètes pour réaliser son stage pratique, à partir de la date d'obtention de son attestation de réussite à la formation d'entraîneur 1 escalade.

Art 8 : Equivalences conditionnelles

Dans les trois ans suivant la date de publication du présent règlement, les titulaires du brevet fédéral d'entraîneur de club et justifiant d'une expérience de l'entraînement de jeunes compétiteurs en escalade d'une durée minimale de 70 heures peuvent demander auprès du département formation, l'attribution des modules 1, 2, 3 du brevet et du stage pratique précisés à l'article 3.

Ces expériences d'entraîneur sont attestées par le président du club FFME ou du CD ou CR FFME.

Art 9 : Formation continue

Dans l'objectif de maintenir ou d'améliorer leur compétences et d'actualiser leurs connaissances, les titulaires du brevet fédéral d'entraîneur 1 peuvent participer à des actions de formation continue.

Art 10 : VAE fédérale

Le brevet fédéral mentionné à l'article 1 est accessible par la voie de la Validation des acquis de l'expérience, conformément à la procédure fédérale en vigueur. Le candidat doit faire la preuve qu'il maîtrise les compétences précisées à l'article 2.

Art 11 : Modalités de mise en œuvre

Les modalités de mise en œuvre des dispositions du présent règlement sont précisées en annexes. Ces annexes sont établies par le Département Formation de la FFME et publiées sur le site internet fédéral .

Art 12 : Abrogation des anciens textes

Le règlement des formations « entraîneur de club » et « entraîneur d'équipe régionale » est abrogé à compter du 01/09/2011.

ANNEXES

Annexe 1 : Modalité d'organisation de la formation

L'organisation de la formation et l'évaluation peuvent être déléguées aux comités régionaux de la FFME.

Objectif de formation : EC d'encadrer une séance d'entraînement en club pour des grimpeurs de compétition, en particulier chez les jeunes de moins de 13 ans.

La formation préparant à ce brevet s'organise de la façon suivante :

- Formateurs : Cadres techniques FFME ou formateurs EF1
- Durées minimales :
 - Module 1 sécurité (2 h) :
 - Module 2 préparatoire (8 h) : Les bases théoriques de l'entraînement en escalade (Analyse de l'activité, déterminants de la performance, organisation de la compétition)
 - Module 3 (14 h) : Les bases pratiques de l'entraînement en escalade, en particulier pour un public de jeunes de moins de 13 ans
 - Module 4 (8 h) : L'entraînement et l'accompagnement des moins de 13 ans, en regard de la performance à long terme
- Moyens nécessaires : salle de cours et SAE départementale avec voies et pan (ou bloc)

Annexe 2 : Modalités d'évaluation de la formation théorique

- Attestations de participation aux différents modules
- Questionnaire de connaissances

Annexe 3 : Modalités pour la VAE fédérale

Le brevet mentionné à l'article 1 est accessible par la voie de la Validation des acquis de l'expérience pour un candidat licencié qui maîtrise les compétences précisées à l'article 2.

Pour un candidat licencié qui remplit les conditions d'accès au brevet fédéral, l'expérience d'entraînement de compétiteurs en escalade doit être de 150 heures minimum réparties sur 3 saisons sportives au moins. La VAE prend en compte les activités salariées, non salariées

ou bénévoles dans une structure affiliée à la FFME, en étant licencié FFME. Elles sont attestées par le responsable de la ou les structures. Le Comité Régional FFME émet un avis sur la demande après étude par un entraîneur 2 ou cadre de la DTN. Si besoin, il peut demander au candidat une mise en situation d'entraînement de jeunes compétiteurs.

En cas de validation partielle, le jury fixe la nature des connaissances et aptitudes devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire.

Annexe 4 : Modalités d'organisation des stages pratiques

- Durée minimale : 2 jours
- Le stage se déroule en co-encadrement avec un tuteur de séances d'entraînement en club (liste*) ou en centre local d'entraînement ou en stage ponctuel d'entraînement de CD ou de CR (par ex : regroupement d'équipe départementale ou régionale)
- Tuteur : Cadre technique FFME ou formateur EF1.

Le tuteur prépare les séquences avec le stagiaire et lui confie l'encadrement de certaines séquences, éventuellement en sous-groupe. Il échange et donne son avis sur ces interventions.

Evaluation du stage pratique

- Le tuteur organise l'évaluation en cours ou à l'issue du stage pratique ;
- L'évaluation porte sur la capacité à conduire une séance d'entraînement d'un groupe de jeunes compétiteurs en sécurité ;
- La validation du stage pratique est de la compétence du tuteur.

Annexe 5 : Référentiels de compétences entraîneur 1 escalade

Présentation générale :	
Niveau d'intervention	Entraîner en sécurité de jeunes grimpeurs
Public	Jeunes compétiteurs de moins de 13 ans
Support	SAE (bloc, pan, voie) et site sportif (bloc et une longueur de corde)
Compétences techniques :	
Ec de progresser dans un niveau technique donné	Voie 6b et bloc 5c
Avoir une expérience de la compétition	Avoir participé à 5 compétitions d'escalade (ou avoir accompagné des compétiteurs sur au moins 5 compétitions d'escalade)

Ecd d'assurer sa propre sécurité	Maîtrise les techniques de sécurité individuelles pour grimper dans son niveau en bloc, en moulinette, en tête et pour remonter sur corde
Ecd de mettre en œuvre les techniques de sécurité collective	Maîtrise les moyens de prévention et d'intervention sur SAE (pan, bloc, voie) et en effectue le contrôle : tapis, parade, assurage, remontée sur corde, ... Maîtrise les moyens de prévention et d'intervention sur site sportif de bloc et d'une longueur et en effectue le contrôle : crash pad, parade, assurage, haut de voie, descente, ...
Planifier l'entraînement :	
	Utilise un plan d'entraînement : <ul style="list-style-type: none"> • Repère les compétences à développer chez le grimpeur • Identifie un objectif dans le calendrier de compétition • Choisit des situations d'entraînement adaptées aux différentes périodes de la saison (Général, Orientée, Spécifique, Compétition) • Propose des situations adaptées à un objectif de travail ou de résultat
Conduire l'entraînement	
Ecd de préparer les entraînements	Aux différentes périodes de la planification, adapte des séances « type » ou déjà vécues en fonction de l'âge et du niveau des grimpeurs entraînés.
Ecd mettre en place son intervention	Repère l'endroit le mieux adapté pour réaliser une situation Repère les circuits, les blocs ou les voies Prépare le matériel adapté
Ecd conduire son intervention	EC de conduire l'échauffement EC de proposer et de mener une situation d'entraînement, en fonction du thème de la séance et de l'objectif de la période <ul style="list-style-type: none"> • Présente la séance, <ul style="list-style-type: none"> ○ Intérêt et place dans le programme • Présente les situations d'entraînement <ul style="list-style-type: none"> ○ Propose le contexte et les contraintes ○ Donne des consignes ○ Prescrit l'intensité et le nombre • Donne des retours d'information, adapte, corrige, Organise son groupe (par 2, par 3, ... répartition dans l'espace, ateliers, ...) Communique clairement

	Motive, encourage
	Réguler la programmation d'entraînement en fonction d'indicateurs précis
Ecd d'évaluer son intervention et de l'adapter	Vérifie l'adaptation des situations à la période, à l'objectif et aux grimpeurs (dosage)
Accompagner en compétition	
	EC de prévoir les inscriptions aux compétitions EC d'organiser les déplacements EC de gérer l'échauffement en fonction des temps de passage EC de suivre chaque grimpeur, de conseiller et d'encourager
Evaluer l'entraînement	
	Evalue le niveau de départ (points forts / points faibles). Prévoit les évaluations pour mesurer les progrès (compétences, résultats)
Gérer la sécurité, le secours et le matériel :	
Ecd gérer la sécurité pendant son intervention	Assure la sécurité pendant son intervention : <ul style="list-style-type: none"> ○ Accueille les mineurs (à l'heure prévue et vérifie les conditions de leur reprise en charge) ○ Organise sa séance dans des conditions optimales de sécurité, ○ Se donne les moyens de la réalisation correcte des techniques de sécurité (consignes claires, organisation du groupe, placement, vigilance) ○ Vérifie la procédure d'auto-contrôle et de contrôle réciproque
Niveau d'intervention incident	Gère un incident/accident
Ecd assurer les 1 ^{ers} secours	Sait comment accéder à la trousse de 1 ^{er} secours, comment prévenir le responsable et les secours (si besoin) et mettre en œuvre les principes de secourisme
Ecd mettre en œuvre les techniques de secours	Evalue la situation et met en œuvre la solution adaptée
Ecd assurer le suivi administratif	Donner toutes les informations au responsable pour réaliser la déclaration d'accident et en assurer le suivi
Ecd gérer le matériel du club	Contrôle les sorties-rentées du matériel club, gestion du rangement du matériel, signale les pertes ou la dégradation
Ecd gérer les EPI	Réalise les contrôles de routine et signale les anomalies

Optimiser les outils d'entraînement

Ecd de concevoir et mettre en place des itinéraires adaptés

Tracer des circuits, des blocs, des voies adaptés à un objectif, au niveau, et à la morphologie de jeunes grimpeurs

Brevet fédéral d'entraîneur 2 escalade

Art 1 : Objet

La Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade délivre le brevet fédéral d'entraîneur 2 en escalade.

Art 2 : Compétences

L'attribution du diplôme mentionné à l'article précédent reconnaît à son titulaire les compétences à :

- Conduire une démarche d'entraînement en escalade (en bloc, en vitesse et en difficulté) pour de jeunes compétiteurs (minimes, cadets, juniors) ou des seniors de niveau national :
 - planifier et programmer l'entraînement en fonction d'un objectif en bloc, en vitesse ou en difficulté
 - conduire en sécurité des séances d'entraînement
 - encadrer un groupe dans le cadre des compétitions
 - évaluer un cycle d'entraînement
 - optimiser les outils d'entraînement (ouverture et traçage temporaire)

Art 3 : Conditions d'obtention du brevet

Pour obtenir le brevet, le candidat doit avoir suivi les étapes de la formation ci-dessous :

- Module 5 : L'analyse de l'objectif et la planification en escalade
- Module 6 : Les périodes « critiques » d'apprentissage en escalade (accès au haut niveau et gestion de carrière)
- Module 7 : Le développement des ressources et optimisation des outils d'entraînement en bloc
- Module 8 : Le développement des ressources et optimisation des outils d'entraînement en difficulté
- Module 9 : Le développement des ressources et optimisation des outils d'entraînement en vitesse
- Module 10 : Le respect de l'intégrité du grimpeur
- Stage pratique : Entraînement de compétiteurs en club, équipe départementale ou équipe régionale
- Rédaction d'un document sur la mise en place d'une action d'entraînement (conception, mise en œuvre, régulation)

Art 4 : Exigences préalables à l'entrée en formation

Pour accéder à la formation, le candidat doit :

- être titulaire d'un des diplôme : brevet fédéral d'Entraîneur 1 ou BE1 ou DE escalade ou être titulaire d'une licence STAPS avec expérience d'une saison d'entraînement de compétiteurs en club ;
- être âgé de 18 ans au moins ;
- être licencié FFME ;
- avoir niveau de pratique personnelle en bloc 6b et en voie 7a pour les hommes ou 6c pour les femmes ;
- justifier d'une expérience : avoir participé en tant que compétiteur ou accompagnateur à 5 compétitions d'escalade ;
- avoir participé au module sécurité (module 1).

Ces exigences préalables sont vérifiées au moyen de :

- un test permettant de vérifier l'autonomie de pratique de l'escalade en site naturel et le niveau de performance en voie et bloc,
- une attestation d'expérience de la compétition.

Sont dispensés du test les titulaires :

- du DE escalade
- du BE1 escalade
- du Passeport rouge performance FFME

Sont dispensés du module sécurité, les titulaires des diplômes suivants :

- Initiateur escalade FFME
- BAPAAT
- CSAE
- DE escalade
- BE1 escalade
- Entraîneur 1

Art 5 : Modalités d'évaluation

- Participation aux différents modules
- Evaluation en situation d'entraînement d'un groupe de compétiteurs de niveau national au cours ou à l'issue de l'expérience pratique
- Entretien avec les formateurs sur le rapport de stage pratique

Art 6 : Exigences préalables au stage pratique

Pour accéder au stage pratique d'entraîneur 2 d'escalade, le candidat doit être titulaire de :

- licence FFME en cours de validité,
- attestation de réussite obtenue à l'issue de la formation.

Art 7 : Conditions particulières pour stage pratique

Le stage pratique s'effectue en présence d'un tuteur. Le tuteur doit être titulaire d'un brevet d'entraîneur d'un niveau équivalent ou supérieur au stagiaire et à jour de sa formation continue.

Le candidat dispose de 2 saisons sportives complètes pour réaliser son stage pratique, à partir de la date d'obtention de son attestation de réussite à la formation d'entraîneur 2 escalade.

Art 8 : Equivalences conditionnelles

Dans les trois ans suivant la date de publication du présent règlement, les titulaires du brevet fédéral d'entraîneur d'équipe régionale et justifiant d'une expérience de l'entraînement de jeunes compétiteurs en escalade d'une durée minimale de 70 heures, peuvent demander auprès du département formation, l'attribution des modules 5 et 6 et du stage pratique du diplôme précisés à l'article 3.

Ces expériences d'entraîneur sont attestées par le président du club FFME ou CD ou CR FFME

Art 9 : Formation continue

Les titulaires du brevet fédéral d'entraîneur 2 peuvent suivre une formation continue

Art 10 : VAE fédérale

Le brevet fédéral mentionné à l'article 1 est accessible par la voie de la Validation des acquis de l'expérience, conformément à la procédure fédérale en vigueur. Le candidat doit faire la preuve qu'il maîtrise les compétences précisées à l'article 2

Le brevet fédéral mentionné à l'article 1 est accessible par la voie de la Validation des acquis de l'expérience, conformément à la procédure fédérale en vigueur.

Art 11 : Modalités de mise en œuvre

Les modalités de mise en œuvre des dispositions du présent règlement sont précisées en annexes. Ces annexes sont établies par le Département Formation de la FFME et publiées sur le site internet fédéral .

Art 12 : Abrogation des anciens textes

Le règlement des formations « entraîneur de club » et « entraîneur d'équipe régionale » ainsi que les dispositions prises pour leur application sont abrogés à compter du 01/09/2011.

ANNEXES

Annexe 1 : Modalité d'organisation de la formation

Objectif : Concevoir et encadrer des séances d'entraînement planifiées en vue d'un objectif de résultat ou de maîtrise pour des grimpeurs de niveau régional à national en bloc, difficulté ou vitesse

Organisateur : FFME siège – service formation

La formation préparant à ce diplôme se déroule de la façon suivante :

- Formation en stage
 - o Formateurs : Cadres techniques FFME ou formateurs EF2
 - o Durées minimales :
 - Module 5 (1 jour) : planification (théorie/production)
 - Module 6 (1 jour) : périodes critiques (théorie/partage d'expérience)
 - Module 7 (2 jours) : Le bloc (théorie/pratique)
 - Module 8 (2 jours) : La difficulté (théorie/pratique)
 - Module 9 (1 jour) : La vitesse (théorie/pratique)
 - Module 10 (1 jour) : Respect de l'intégrité (théorie/pratique)
 - o Lieu : Pôles France, CNSD ou CR, CD ou clubs supports
 - o Moyens nécessaire : salle de cours et SAE régionale au moins comprenant couloirs de vitesse, voies et pan (ou bloc)

Annexe 2 : Modalités d'évaluation de la formation théorique

Suite à un stage pratique d'au moins 40 heures d'intervention au sein d'un club, d'une équipe départementale ou régionale, le stagiaire réalise un rapport de stage sur l'action d'entraînement qu'il a vécue (conception, mise en œuvre, évaluation). Il présente ce rapport lors d'un entretien devant des membres de la DTN.

Critères d'évaluation du rapport

Ec de définir un plan d'entraînement	Respect d'une méthode cohérente dans la définition des objectifs et du programme Cohérence des choix notamment par rapport à la période
---	--

Ec de conduire des entraînements	Pertinence et variété des situations proposées Qualité du suivi et pertinence des adaptations
Ec d'évaluer le cycle	Pertinence des outils utilisés Cohérence de l'analyse et des propositions
<i>Critères d'évaluation de l'entretien</i>	
Maîtrise du rapport Lucidité de l'analyse / qualité de la prestation Propositions d'amélioration	

Annexe 3 : Modalités pour la VAE fédérale

Le brevet mentionné à l'article 1 est accessible par la voie de la Validation des acquis de l'expérience pour un candidat licencié qui maîtrise les compétences précisées à l'article 2.

Pour un candidat licencié qui remplit les conditions d'accès au brevet fédéral, l'expérience d'entraînement de compétiteurs en escalade doit être de 150 heures minimum réparties sur 3 saisons sportives au moins. La VAE prend en compte les activités salariées, non salariées ou bénévoles dans une structure affiliée à la FFME, en étant licencié FFME. Elles sont attestées par le responsable de la ou les structures. Le Comité Régional FFME émet un avis sur la demande après étude par un entraîneur 2 ou cadre de la DTN. Si besoin, il peut demander au candidat une mise en situation d'entraînement de jeunes compétiteurs.

En cas de validation partielle, le jury fixe la nature des connaissances et aptitudes devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire.

Annexe 4 : Modalités d'organisation des stages pratiques

- Le stage se déroule en présence d'un tuteur et consiste à préparer et encadrer des séances d'entraînement de pôle FFME ou de centre local d'entraînement FFME ou de stage d'entraînement d'équipe régionale FFME
- Tuteur : Cadre technique FFME ou formateur EF2.
- Durée minimale : 40 h

Après informations par le tuteur, le stagiaire prépare certaines séquences et les encadre, éventuellement en sous-groupe. Le tuteur échange et donne son avis sur ces interventions. Au cours du stage ou à l'issue, il organise l'évaluation.

Evaluation du stage pratique

- Le tuteur organise l'évaluation en cours ou à l'issue du stage pratique ;

- L'évaluation porte sur la capacité à conduire une séance d'entraînement d'un groupe de compétiteurs de niveau national ;
- La validation du stage pratique est de la compétence du tuteur.

Annexe 5 : Référentiels de compétences entraîneur 2 escalade

Compétences techniques	
Etre capable (Ec) de progresser dans un niveau technique donné	Voie : 6c (femmes) et 7a (homme) Bloc : 6b
Avoir une expérience de la compétition	Avoir participé à 5 compétitions officielles
Ec d'assurer sa propre sécurité	Maîtrise les techniques de sécurité individuelles pour grimper dans son niveau en bloc, en moulinette, en tête et pour remonter sur corde
Ec de mettre en œuvre les techniques de sécurité collective	Maîtrise les moyens de prévention et d'intervention sur SAE (pan, bloc, voie) et en effectue le contrôle : tapis, parade, assurage, remontée sur corde, ... Maîtrise les moyens de prévention et d'intervention sur site sportif de bloc et d'une longueur et en effectue le contrôle : crash pad, parade, assurage, manœuvre de haut de voie, descente, ...
Planifier l'entraînement :	
Ec de définir un plan d'entraînement	Planifie et programme l'entraînement <ul style="list-style-type: none"> - Réalise un bilan de départ dans les différents facteurs de la performance - Etablit des priorités dans les facteurs à développer en fonction des capacités des grimpeurs et du temps disponible - Détermine un objectif de compétition (résultats) ou un objectif de travail - Organise la saison en périodes (Générale, Orientée, Spécifique, Compétition) - Planifie l'entraînement en cycles et séances - Détermine la succession des charges de travail et les repos (dynamique des charges)

Conduire l'entraînement	
Ecd de préparer les entraînements et mettre en place son intervention	<p>Prépare les séances d'entraînement pour amener un grimpeur à une échéance compétitive</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utilise un grand nombre de situations d'entraînement adaptées à chaque période et aux objectifs de travail - Veille au caractère motivant des situations proposées - Ouvre ou trace des circuits, des blocs, des voies... adaptés aux situations proposées - Teste des situations d'entraînement nouvelles
Ec de conduire son intervention	<p>Conduit un entraînement en escalade</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favorise l'implication du grimpeur, - Instaure un climat de confiance et de réussite - Donne des critères de réussite auto-évaluables - Propose des ajustements - Favorise la réalisation de répétitions de qualité dans des contextes variés - Organise son groupe pour une efficacité maximum (temps de travail/temps de repos) - Communique clairement, - Motive, encourage, dynamise...
	<p>Conduit des séances de préparation physique (cardio, force, vitesse et étirements)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fait respecter la charge de travail prévue (en volume, intensité, complexité) - Adapte (simplifie, complexifie), varie ou change (nouvel exercice) et dose (augmente, diminue, ajoute, retire)
Ec d'évaluer son intervention et de l'adapter	<p>Evalue l'impact des situations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evalue la qualité et la pertinence des situations en fonction des réponses et des résultats - Régule chaque situation et modifie les contraintes en conséquence - Adapte le plan d'entraînement aux réactions du grimpeur - Evalue les grimpeurs et réalise un suivi individualisé (critères d'évaluation et outils)
Accompagner en compétition	
Ec d'encadrer un groupe en compétition	<p>Encadre un groupe dans le cadre d'une compétition :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gère le groupe et suit chacun au cours de la compétition

	<ul style="list-style-type: none"> - Connaît les règlements de la compétition - Gère les informations officielles (ordre de passage, listes, dossards, horaires) <p>Conseille et encourage avant la compétition, en isolement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gère l'échauffement et la préparation spécifique de chacun pendant la compétition (alimentation, boisson, récupération, état d'esprit positif) <p>Suit et analyse les réalisations de chaque grimpeur</p> <ul style="list-style-type: none"> - Propose un retour (à chaud ou débriefing) - Surveille, contrôle et analyse les résultats au fil de la compétition et gère d'éventuelles réclamations.
Evaluer l'entraînement	
Ec d'évaluer un cycle d'entraînement	<p>Evalue un cycle d'entraînement.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définit des critères d'évaluation en fonction des objectifs de chaque cycle - Analyse les résultats à l'issue de la période compétitive - Utilise divers modalités d'évaluation (tests, entretien athlète, entretien entourage et/ou staff, vidéo, analyse des résultats, profils athlètes, examens médicaux...) - Propose des remédiations aux difficultés rencontrées
Gérer la sécurité, le secours et le matériel :	
Ec de gérer la sécurité pendant son intervention	<p>Evalue et prévient les risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De sa propre activité (pendant les démonstrations, la gestion des ateliers, l'ouverture) - De l'activité du pratiquant (traumatologie liée à l'entraînement en veillant notamment à la qualité échauffement-étirement, hygiène de vie, information dopage...) <p>Assure la sécurité pendant son intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueille les mineurs (à l'heure prévue et vérifie les conditions de leur reprise en charge) - Organise sa séance dans des conditions optimales de sécurité, - Se donne les moyens de la réalisation correcte des techniques de sécurité (consignes claires, organisation du groupe, placement, vigilance) - Vérifie la procédure d'auto-contrôle et de contrôle réciproque
Ec de gérer un incident /	Gère un incident/accident

accident	<p>Evalue la situation et met en œuvre la solution adaptée</p> <p>Sait mettre en œuvre les principes de secourisme, assure la gestion de la trousse de 1^{ers} secours...</p> <p>Assure le suivi administratif (déclaration d'accident)</p>
Ec de gérer le matériel du club	<p>Contrôle les sorties-rentées du matériel club, gestion du rangement du matériel, signale les pertes ou la dégradation</p> <p>Réalise les contrôles de routine des EPI et signale les anomalies</p>
Optimiser les outils d'entraînement	
Ec de concevoir et mettre en place des itinéraires adaptés	<p>Ouvre ou trace des circuits, des blocs, des voies... adaptés aux objectifs et aux niveaux des compétiteurs</p> <p>Optimise la méthode de travail en ouverture</p>

Brevet fédéral d'entraîneur 3 escalade

Art 1 : Objet

La Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade délivre le brevet fédéral d'entraîneur 3 en escalade.

Art 2 : Compétences

L'attribution du diplôme mentionné à l'article précédent reconnaît à son titulaire les compétences à :

- Diriger un système d'entraînement en escalade (en bloc, en vitesse et en difficulté) pour de jeunes compétiteurs (minimes, cadets, juniors) ou des seniors de niveau national et international.
 - planifier et programmer l'entraînement sur plusieurs saisons, en fonction d'objectifs en bloc, en vitesse et en difficulté
 - organiser une équipe technique
 - conduire en sécurité des séances d'entraînement pour des compétiteurs de niveau national et international
 - encadrer et coacher un groupe dans le cadre de compétitions de niveau national et international
 - évaluer le projet de performance et le réadapter
 - gérer l'optimisation des outils d'entraînement

Art 3 : Conditions d'obtention du brevet

Pour obtenir le diplôme, le candidat doit avoir suivi les étapes de la formation ci-dessous :

- Module 11 : Les contraintes du haut niveau et l'analyse vidéo en bloc
- Module 12 : Les contraintes du haut niveau et l'analyse vidéo en difficulté
- Module 13 : Les contraintes du haut niveau et l'analyse vidéo en vitesse
- Module 14 : Le coaching et la préparation mentale en escalade
- Stage pratique : Entraînement de grimpeurs de niveau national et/ou international
- Rédaction d'un mémoire dégageant une problématique à partir de l'expérience menée au cours du stage pratique

Art 4 : Exigences préalables à l'entrée en formation

Pour accéder à la formation, le candidat doit :

- être titulaire d'un des diplôme suivants : brevet fédéral d'Entraîneur 2 ou DE escalade ou BE2 escalade ou être titulaire d'une licence STAPS entraînement avec une expérience d'au moins 2 saisons d'entraînement de compétiteurs de niveau national en escalade ;

- avoir 18 ans au moins ;
- être licencié FFME ;
- justifier d'un niveau de pratique personnelle en bloc 6b et en voie 7a pour les hommes ou 6c pour les femmes ;
- justifier d'une expérience de la compétition : participation en tant que compétiteur à 5 compétitions d'escalade de niveau national dans au moins deux disciplines de l'escalade ou avoir une expérience d'entraînement de compétiteurs de niveau national.

Ces exigences préalables sont vérifiées au moyen de :

- un test permettant de vérifier l'autonomie de pratique de l'escalade en site naturel et le niveau de performance en voie et bloc
- une attestation d'expérience de la compétition

Sont dispensés du test les titulaires :

- du DE escalade
- du BE1 escalade
- du Passeport rouge performance FFME

Art 5 : Modalités d'évaluation

- Participation aux différents modules et au stage pratique
- Evaluation en situation d'entraînement d'un groupe de compétiteurs de niveau national au moins, au cours ou à l'issue de l'expérience pratique
- Mémoire dégageant une problématique à partir de l'expérience menée au cours du stage pratique
- Entretien avec les formateurs sur le mémoire de stage pratique

Art 6 : Exigences préalables au stage pratique

Pour accéder au stage pratique d'entraîneur 3 d'escalade, le candidat doit être titulaire de :

- licence FFME en cours de validité,
- attestation de réussite obtenue à l'issue de la formation entraîneur 3.

Art 7 : Conditions particulières pour stage pratique

- Le stage pratique s'effectue en présence d'un tuteur. Le tuteur doit être titulaire d'un brevet d'entraîneur d'un niveau équivalent ou supérieur au stagiaire et à jour de sa formation continue.
- Le candidat dispose de 2 saisons sportives complètes pour réaliser son stage pratique, à partir de la date d'obtention de son attestation de réussite à la formation d'entraîneur 3 escalade.

Art 8 : Formation continue

Le brevet fédéral mentionné à l'article 1 est accessible par la voie de la Validation des acquis de l'expérience, conformément à la procédure fédérale en vigueur.

Art 9 : VAE fédérale

Les titulaires du brevet fédéral d'entraîneur 2 peuvent suivre une formation continue.

Art 10 : Modalités de mise en œuvre

Les modalités de mise en œuvre des dispositions du présent règlement sont précisées en annexes. Ces annexes sont établies par le Département Formation de la FFME et publiées sur le site internet fédéral .

Art 11 : Abrogation des anciens textes

Le règlement des formations « entraîneur de club » et « entraîneur d'équipe régionale » ainsi que les dispositions prises pour leur application, sont abrogés à compter du 01/19/2011.

ANNEXES

Annexe 1 : Modalité d'organisation de la formation

Objectif : Savoir concevoir et encadrer des séances d'entraînement planifiées en vue d'un objectif de résultat ou de maîtrise pour des grimpeurs de niveau national à international

Organisateur/Lieu : Siège –Service Formation/ lieu : pôles France ou CNSD

Formateurs : Cadres techniques FFME

Pré requis : EF2 ou BE2 option entraînement

La formation préparant à ce diplôme se déroule de la façon suivante :

- Formation en stage
 - o Formateurs : Cadres techniques FFME ou formateurs EF2
- Durées minimales de formation 6 jours pleins :
 - o Module 11 (un jour ½) - les contraintes du haut niveau en bloc :

- état des lieux, évolutions, répercussions sur l'entraînement, analyse de compétitions internationales, ...)
- Module 12 (un jour ½)- les contraintes du haut niveau en difficulté :
 - état des lieux, évolutions, répercussions sur l'entraînement, analyse de compétitions internationales,...
- Module 13 (un jour ½) - les contraintes du haut niveau en vitesse :
 - état des lieux, évolutions, répercussions sur l'entraînement, analyse de compétitions internationales, ...)
- Module 14 (un jour ½) - Le coaching et la préparation mentale en escalade
- Lieu : Pôles France, CNSD ou CR, CD ou clubs supports
- Moyens nécessaire : salle de cours et SAE nationale comprenant couloirs de vitesse, voies, pans d'entraînement et blocs

Annexe 2 : Modalités d'évaluation de la formation théorique

- Attestations de participation aux différents modules
- Entretien avec les formateurs sur le mémoire
Suite au stage pratique, le stagiaire réalise un mémoire dégageant une problématique liée à l'action d'entraînement préparée et réalisée. Il présente ce mémoire lors d'un entretien devant un jury composé de formateurs ou de cadres de la DTN.
- Evaluation en situation d'entraînement d'un groupe de compétiteurs de niveau national au moins, au cours ou à l'issue de l'expérience pratique

Annexe 3 : Modalités pour la VAE fédérale

Le brevet mentionné à l'article 1 est accessible par la voie de la Validation des acquis de l'expérience pour un candidat licencié qui maîtrise les compétences précisées à l'article 2.

Pour un candidat licencié qui remplit les conditions d'accès au brevet fédéral, l'expérience d'entraînement de compétiteurs en escalade doit être de 150 heures minimum réparties sur 3 saisons sportives au moins. La VAE prend en compte les activités salariées, non salariées ou bénévoles dans une structure affiliée à la FFME, en étant licencié FFME. Elles sont attestées par le responsable de la ou les structures. Le Comité Régional FFME émet un avis sur la demande après étude par un entraîneur 2 ou cadre de la DTN. Si besoin, il peut demander au candidat une mise en situation d'entraînement de jeunes compétiteurs.

En cas de validation partielle, le jury fixe la nature des connaissances et aptitudes devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire.

Annexe 4 : Modalités d'organisation des stages pratiques

- Durée minimale : 60 h

- Le stage se déroule sous l'autorité d'un tuteur et consiste à préparer et encadrer la totalité d'une ou plusieurs action(s) d'entraînement de pôle FFME ou de centre local d'entraînement FFME ou de stage(s) d'entraînement d'équipe régionale FFME
- Tuteur : Cadre technique FFME ou formateur EF2.

Après informations par le tuteur, le stagiaire prépare l'ensemble de l'action d'entraînement ou du stage et en encadre les séances. Le tuteur effectue un retour sur ces interventions.

Evaluation du stage pratique

- Le tuteur organise l'évaluation en cours ou à l'issue du stage pratique ;
- L'évaluation porte sur la capacité à conduire une séance d'entraînement d'un groupe de compétiteurs de niveau national ou international.
- La validation du stage est de la compétence du tuteur.

Annexe 5 : Référentiels de compétences entraîneur 3 escalade

Présentation générale :	
Niveau d'intervention	Diriger un système d'entraînement en escalade
Public	Compétiteurs jeunes (minimes, cadets, juniors) ou seniors de niveau national et international
Support	SAE (bloc, pan, voie) et site sportif (bloc et une longueur de corde)
Compétences techniques :	
Ec de progresser dans un niveau technique donné	Voie : 6c (femmes) et 7a (homme) Bloc : 6b
Avoir une expérience de la compétition	Avoir participé à 5 compétitions d'escalade de niveau national dans au moins deux spécialités (ou avoir entraîné des compétiteurs de niveau national)
Ecd d'assurer sa propre sécurité	Maîtrise les techniques de sécurité individuelles pour grimper dans son niveau en bloc, en moulinette, en tête et pour remonter sur corde
Ecd de mettre en œuvre les techniques de sécurité collective	Maîtrise les moyens de prévention et d'intervention sur SAE (pan, bloc, voie) et effectue les contrôles nécessaires : tapis, parade, assurage, remontée sur corde, ... Maîtrise les moyens de prévention et d'intervention sur site sportif de bloc et d'une longueur et en effectue le contrôle : crash pad, parade, assurage, haut de voie, descente, ... Maîtrise les particularités de l'assurage en vitesse
Planifier l'entraînement :	

	<p><u>Conçoit le plan de performance sportive</u></p> <p>Analyse les facteurs de la performance sportive</p> <ul style="list-style-type: none"> - EC d'analyser les contraintes de la tâche spécifique à une situation de performance - EC d'identifier de façon précise et référencée, les facteurs déterminants la performance - EC de les hiérarchiser dans chaque spécialité de l'escalade et de compétition (difficulté, bloc, vitesse) - Savoir utiliser des critères efficaces et se doter de grille d'observation à l'entraînement et en compétition - Savoir utiliser l'outil vidéo comme moyen d'analyse du grimpeur dans chaque spécialité (difficulté, bloc, vitesse) - EC de situer un grimpeur par rapport aux déterminants de la performance - EC d'analyser la tâche d'un grimpeur en situation / déterminants de la performance.
	<p><u>Planifie la préparation de la performance sportive en bloc, en vitesse ou en difficulté</u></p> <p>Organise la cohérence entre les différents temps de la préparation de la performance sportive</p> <p>Maîtrise l'analyse des contraintes de la tâche et les pratiques compétitives de niveau national et international</p> <p>Elabore et produit un plan d'entraînement sur une et plusieurs saisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définit les compétences spécifiques à développer sur plusieurs saisons - Réalise un bilan de départ dans les divers facteurs de la performance impliqués, - Définit un objectif cohérent, <ul style="list-style-type: none"> o En adéquation avec les facteurs de la performance o En fonction du niveau du grimpeur, de ses motivations, de ses facteurs limitants et de ses ressources (points forts) o En fonction des contraintes environnementales (outils, moyens, temps, intervenants...) - Etablit des priorités dans les facteurs à développer <p>Tient compte de l'état de forme et des contraintes de l'entraînement pour réajuster constamment ses prévisions</p> <p>Définit des indicateurs sur le niveau physique et moral des grimpeurs</p> <p>Tient compte de toutes les séances pour les répartir (dirigées, autonomes, prépa physique, mentale, ...)</p> <p>Définit les axes de la préparation physique des grimpeurs</p> <p>Définit les axes de la préparation technico-tactique des grimpeurs</p> <p>Définit les axes de la préparation mentale des grimpeurs</p>
	<p><u>Définit les objectifs de performance à court, moyen, long terme</u></p> <p>EC d'identifier les étapes intermédiaires nécessaires à la réalisation de l'objectif (compétitions qualificatives ou sélectifs)</p> <p>EC de choisir et répartir les objectifs de compétition, (résultats ou niveau à atteindre) et les objectifs de travail, sur l'ensemble d'une saison</p> <p>EC d'orienter un grimpeur dans ses choix d'objectifs notamment s'il joue la polyvalence sur les 3 disciplines</p>

	EC de mener un entretien d'objectifs avec un grimpeur : Savoir identifier toutes les contraintes de l'entraînement (temps disponible de l'athlète, environnement humain et matériel, disponibilité des installations) et les éléments de motivation pour fixer les objectifs
	<u>Choisit les indicateurs de réussite intermédiaires</u> EC de fixer des buts clairs à chaque cycle et de programmer des séances cohérentes (choix des situations, dynamique des charges)
	<u>Organise les échanges de pratique avec une équipe technique</u> EC de coordonner les différents intervenants auprès de l'athlète (prépa physique, prépa mentale, suivi médicale, suivi scolaire, ouverture, partenaire d'entraînement, ...)
Conduire l'entraînement	
Ecd de préparer les entraînements	EC de choisir des lieux d'entraînement adaptés aux différentes périodes de la planification et aux objectifs Prépare le programme et les séances d'entraînement pour amener un grimpeur à une échéance compétitive: Recherche et propose des situations pertinentes et motivantes Adapte ce qui est prévu et réorganise le plan d'entraînement en fonction des adaptations faites
Ecd mettre en place son intervention	Ouvre ou trace des circuits, des blocs, des voies adaptées au niveau de chacun des grimpeurs Crée de nouvelles situations d'entraînement
Ecd conduire son intervention	EC de conduire l'entraînement en escalade <ul style="list-style-type: none"> - Favorise l'implication du grimpeur, - Instaure un climat de confiance et de réussite - Donne des critères de réussite auto-évaluables - Demande des ajustements ou les propose - Favorise la réalisation de répétitions de qualité dans des contextes variés - Organise son groupe pour une efficacité maximum (temps de travail/temps de repos) - Communique clairement, - Motive, encourage, dynamise... - Conduit des séances individualisées pour chaque athlète lors de séance collective
	Conduit des séances de préparation physique (cardio, force, vitesse et étirements) Fait respecter la charge de travail prévue (en volume, intensité, complexité) Adapte (simplifie, complexifie), varie ou change (nouvel exercice) et dose (augmente, diminue, ajoute, retire)
Ecd d'évaluer son	- Evalue la qualité et la pertinence des situations en fonction des réponses et des résultats

intervention et de l'adapter	<ul style="list-style-type: none"> - Régule chaque situation et modifie les contraintes en conséquence - Evalue les grimpeurs et réalise un suivi individualisé (critères d'évaluation et outils) - Organise un retour sur les séances avec l'athlète afin d'avoir son ressenti, ses impressions permettant à terme une auto-évaluation pertinente - Utilise diverses modalités d'évaluation (tests, entretien athlète, entretien entourage et/ou staff, vidéo, analyse des résultats, profils athlètes, examens médicaux...)
Accompagner en compétition	
	<p><u>EC d'encadrer un groupe dans le cadre d'une compétition</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Gérer le groupe et suivre chacun au cours de la compétition - Connaître les règlements de la compétition - Gérer les informations officielles (ordre de passage, listes, dossards, horaires) <p>EC de conseiller et d'encourager avant la compétition, en isolement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gérer l'échauffement et la préparation spécifique de chacun pendant la compétition (alimentation, boisson, récupération, état d'esprit positif) <p>EC de suivre et d'analyser les réalisations de chaque grimpeur</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer un retour (à chaud ou débriefing) - Surveiller, contrôler et analyser les résultats au fil de la compétition et gérer d'éventuelles réclamations.
Evaluer l'entraînement	
	<p><u>Conduit l'évaluation du projet de la performance</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Formalise les bilans sportifs - Analyse les écarts constatés entre les résultats et les objectifs fixés - Propose aux instances dirigeantes de nouvelles perspectives de développement
Gérer la sécurité, le secours et le matériel :	
Ecd gérer la sécurité pendant son intervention	<p>Assure la sécurité pendant son intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueille les mineurs (à l'heure prévue et vérifie les conditions de leur reprise en charge) - Organise sa séance dans des conditions optimales de sécurité, - Se donne les moyens de la réalisation correcte des techniques de sécurité (consignes claires, organisation du groupe, placement, vigilance) - Vérifie la procédure d'auto-contrôle et de contrôle réciproque

Ecd préserver l'intégrité du grimpeur	Respecte l'intégrité physique et morale des grimpeurs : traumatologie, prévention dopage, alimentation, ...
Niveau d'intervention incident	Gère un incident/accident
Ecd assurer les 1^{ers} secours	Assure la gestion de la trousse de 1 ^{ers} secours, sait mettre en œuvre les principes de secourisme...
Ecd mettre en œuvre les techniques de secours	Evalue la situation et met en œuvre la solution adaptée
Ecd assurer le suivi administratif	Donner toutes les informations au responsable pour réaliser la déclaration d'accident et en assurer le suivi
Ecd gérer le matériel du club	Contrôle les sorties-entrées du matériel club, gestion du rangement du matériel, signale les pertes ou la dégradation
Ecd gérer les EPI	Réalise les contrôles de routine et signale les anomalies
Optimiser les outils d'entraînement	
Ecd de concevoir et mettre en place des itinéraires adaptés	Ouvrir ou tracer des circuits, des blocs, des voies adaptées aux objectifs et aux niveaux des compétiteurs Sécurité et méthode de travail en ouverture